



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 1985-1986

SEANCE DU JEUDI 27 MARS 1986

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SOMMAIRE

	Page
<i>Excusés</i>	4
<i>Reprise du vote resté sans résultat le 13 mars 1986 sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget des recettes de la Communauté française de l'année budgétaire 1986.</i>	4
<i>Projet de décret contenant le budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1986</i>	4
<i>Ordre des travaux :</i>	
Orateurs : MM. Biefnot, Lagasse, Desmarets, De Decker, M. le Président	4
<i>Proposition de décret (dépôt)</i>	6
<i>Projet de décret contenant le budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1986 :</i>	
— Vote nominatif sur l'ensemble	6
Orateurs : M. Lagasse, M. le Président.	

Ordre des travaux :

Orateurs : M. Lagasse, M. le Président, MM. Biefnot, Desmarests, De Decker, Vaes, M. le Président.

— Demandes de modification de l'ordre du jour déposées par :

M. Lagasse et consorts 7

MM. De Decker et Desmarests 7

Orateurs : M. le Président, M. Lagasse.

— Appel au règlement 11

Orateur : M. Biefnot.

— Vote nominatif sur la demande de modification de l'ordre du jour de MM. De Decker et Desmarests 11

Orateur : M. Lagasse.

Votes nominatifs :

— sur l'ensemble du projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1985 12

Orateurs : MM. De Decker, Biefnot, M. le Président, Mme Spaak, M. Tomas.

— sur l'ensemble du projet de décret pour les dépenses culturelles, Education nationale, de l'année budgétaire 1986 — Matières visées à l'article 59bis, § 2, 2°, de la Constitution 12

Orateurs : MM. Lagasse, Biefnot, Defosset, Busquin.

— sur l'ensemble du projet de décret contenant le deuxième ajustement des dépenses culturelles, Education nationale, de l'année budgétaire 1985 — Matières visées par l'article 59bis, § 2, 2°, de la Constitution 15

— sur l'ensemble du projet de décret contenant la dotation au Conseil de la Communauté française de l'année budgétaire 1986 15

Orateur : M. Biefnot.

— sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Conseil de la Communauté française de l'année budgétaire 1986 15

Orateurs : M. le Président, MM. Donnay, Lagasse, Biefnot.

— sur la proposition de résolution relative à la répartition des redevances radio-télévision perçues à Bruxelles 17

Orateur : M. Defosset.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mottard à M. Monfils, ministre-président de l'Exécutif, sur « la relation incomplète et dépourvue d'objectivité donnée par le JT de la RTBF du 15 janvier 1986 à 19 h. 30, de la séance du Conseil régional wallon du même jour » :

— Vote nominatif 17

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Lagasse à M. Poullet, ministre des Affaires sociales, de la Formation et du Tourisme sur « la façon dont est appliqué le décret du 1^{er} juillet 1982 fixant les critères d'appartenance exclusive à la Communauté française des institutions traitant les matières personnalisables, dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale » :

— Vote nominatif 18

Orateur : M. Degroeve.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Eerdekens à M. Monfils, ministre-président de l'Exécutif, sur « la suppression éventuelle des soirées dialectales radiophoniques » :

— Vote nominatif 19

Orateurs : MM. Biefnot, Desmarests.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Taminaux à M. Bertouille, ministre de la Santé, de l'Enseignement et des Classes moyennes sur « l'obligation scolaire — Compétences communautaires » :

— Vote nominatif 19

<i>Rapport d'activité du Conseil supérieur des arts et traditions populaires et du folklore pour 1984</i> (Dépôt)	20
<i>Questions écrites</i> (art. 63 du règlement)	20
<i>Proposition de décret</i> (dépôt)	20
<i>Proposition de décret</i> (prise en considération) :	
— tendant à assurer la défense de la langue française et à garantir aux mandataires publics d'expression française la liberté d'user de leur langue dans l'exercice de leur fonction, déposée par M. Lagasse et consorts :	
— Vote nominatif	20
— Demande d'urgence	21
Orateurs : M. Lagasse, M. le Président, MM. Desmarets, De Decker, Biefnot.	
— Vote nominatif sur la demande d'urgence de M. Lagasse (vote resté sans résultat)	23

La séance est ouverte à 10 h 15.

MM. Detremmerie et Petitjean, secrétaires, prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le Président. — La séance est ouverte.

EXCUSES

M. le Président. — Ont demandé d'excuser leur absence : MM. Onkelinx, retenu par d'autres devoirs, Flandre et Gol, pour raison de santé.

REPRISE DU VOTE NOMINATIF RESTE SANS RESULTAT LE 13 MARS 1986 SUR L'ENSEMBLE DU PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1986

M. le Président. — Conformément à l'article 25, § 4, du règlement, nous reprenons le vote nominatif resté sans résultat, le 13 mars dernier, sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget des Recettes de la Communauté française de l'année budgétaire 1986.

— Il est procédé au vote nominatif.
(*Les membres de l'opposition sont absents.*)

67 membres ont pris part au vote.

Tous ont répondu oui.

Ont pris part au vote :

MM. A. Antoine, F. Antoine, Aubecq, Bataille, Bertouille, Boël, Bonmariage, Clerdent, Cornet d'Elzius, Dalem, Damseaux, Decléty, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defraigne, Demuyter, Desnarets, Mme Detaille, MM. Detremmerie, D'Hondt, Doumont, Ducarme, du Monceau de Bergendal, Gellen, Gendebien, Gillet, Mmes Godinache, Goor, M. Grafé, Mlle Hanquet, MM. Hansenne, Hatry, Hendrick, Jérôme, Klein, Knoop, Kubla, Lagneau, le Hardy de Beaulieu, Lenfant, Léonard, Lestienne, Liéhard, Lutgen, Mainil, Mme Mayence-Goossens, MM. Maystadt, J. Michel, L. Michel, Monfils, Mundeleer, Neven, Nols, Norhomb, Olivier, Petitjean, Pivin, Poswick, Poulet, Simonet, Thys, Tilquin, Vandehaute, Wathélet, Wauthy et Wintgens.

M. le Président. — En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1986

M. le Président. — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet contenant le budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1986, dont nous avons adopté les tableaux et les articles au cours de notre dernière séance. (*M. Biefnot entre en séance.*)

ORDRE DES TRAVAUX

M. Biefnot. — Monsieur le Président, je demande la parole... (*Protestations sur les bancs de la majorité.*) ... sur l'ordre du jour. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

Monsieur le Président, vous avez considéré que cette séance-ci était le prolongement de la séance précédente.

Je crois que nous sommes en présence de deux interprétations différentes de notre règlement. (*Tumulte sur les bancs de la majorité.*) Je n'ai pas demandé la parole pour une justification de vote, je n'ai d'ailleurs pas voté. Le règlement stipule...

M. Monfils, ministre-président de l'Exécutif. — Le règlement est le même pour tous.

M. Biefnot. — Le règlement stipule : « Quand l'Assemblée n'est pas en nombre et que le quorum n'est pas atteint, le Président convoque une assemblée dans les soixante minutes qui suivent. »

M. De Decker. — Cela n'a aucun rapport.

M. Biefnot. — « S'il est constaté, à nouveau, que l'Assemblée n'est pas en nombre, une nouvelle séance est reconvoquée, mais elle commence par le vote demeuré sans résultat. » La seule obligation que le règlement nous impose, c'est de reprendre la séance par le vote demeuré sans résultat, mais il s'agit bien d'une nouvelle séance. Par conséquent, le bureau et le bureau élargi pouvaient maintenir l'ordre du jour de la séance précédente, y ajouter l'heure des questions d'actualité et, éventuellement, l'une ou l'autre interpellation. J'espère que mon interprétation sur ce point est bien celle du Président de l'Exécutif qui, il y a un instant, se manifestait par de grands signes de dénégation.

Dans ces conditions, pourquoi n'avez-vous pas accepté d'inscrire à l'ordre du jour l'heure des questions, puisque des membres de mon groupe souhaitaient en poser, et pourquoi n'avez-vous pas réuni le bureau élargi, puisqu'il s'agit d'une nouvelle séance ?

Là n'est cependant pas mon propos. (*Les autres membres du groupe socialiste et des autres groupes de l'opposition entrent en séance.*)

J'ai demandé la parole pour proposer une suspension de séance de dix minutes, au maximum, bien que je conçoive que ce qui est à faire aujourd'hui soit important, tant pour la majorité que pour la minorité, bien que, en accord avec les Présidents de toutes les Assemblées, la journée d'aujourd'hui soit consacrée aux travaux du Conseil régional wallon. Si vous n'aviez pas eu de problème de quorum voici dix jours, nous ne devrions pas nous réunir ce matin.

Je rappelle que la commission des Affaires générales, convoquée à Namur, se tient en ce moment et qu'un certain nombre de nos collègues souhaiteraient y assister. Le président de cette commission, notre collègue Mottard, a eu la correction d'annoncer qu'il ne procéderait pas au vote avant 13 heures. Je m'engage, pour ma part, à ne pas mener ce que vous ne manquerez pas de dénoncer comme d'inutiles manœuvres de retardement. Je veux évoquer l'arrêt rendu hier par la Cour d'arbitrage.

M. De Decker. — Cela n'a rien à voir !

M. Biefnot. — Si, monsieur De Decker, ne feignez pas de l'ignorer, j'ai eu en effet hier un entretien avec les chefs de groupe de la majorité au cours duquel il m'avait semblé qu'un consensus s'était dégagé à propos d'une réaction à cet arrêt, à tel point que la RTBF ce matin annonçait une réplique de l'ensemble des groupes du CCF. Il apparaît que ce n'est plus le cas.

M. Desmarests. — Ce n'est pas la radio qui fait la loi !

M. Biefnot. — Afin que mon groupe puisse délibérer de ce fait nouveau, je demande un quart d'heure de suspension de séance puisque MM. De Decker et Desmarests font marche arrière par rapport à l'accord de principe qu'ils avaient donné hier à A. Lagasse et à moi-même sur la riposte à organiser à la suite de l'arrêt de la Cour d'arbitrage.

M. le Président. — La parole est à M. Lagasse.

M. Lagasse. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, effectivement une suspension de séance de dix ou quinze minutes paraît pleinement justifiée. Je voudrais cependant que, préalablement, on réponde à deux questions relatives à l'ordre du jour.

Je ne vais pas répéter ce qu'a dit M. Biefnot, il y a quelques minutes, au sujet du fait qu'on n'ait pas convoqué le bureau pour arrêter l'ordre du jour. C'est là, je crois, un fait sans précédent dans le fonctionnement de notre institution...

M. Defraigne. — Nous sommes ici pour innover !

M. le Président. — Nous avons connu un précédent en janvier 1983.

M. Lagasse. — Peut-être, mais je ne crois pas qu'à ce moment-là il y ait eu une séance complète; on n'a fait que reprendre un vote interrompu. Mais de toute façon, monsieur le Président, nous avons un règlement qui stipule que, chaque fois que notre Assemblée se réunit, l'ordre du jour doit prévoir une heure de questions d'actualité.

J'ai d'ailleurs pris la peine de vous prévenir par écrit; je vous ai demandé à partir de quelle heure et jusqu'à quelle heure les questions d'actualité pouvaient être envoyées.

Mesdames, messieurs, vous n'allez quand même pas dire que l'actualité n'appelle pas notre Communauté à réfléchir et à interroger l'Exécutif. Si une certaine actualité justifie l'heure des questions, c'est bien le cas aujourd'hui. Or, à ma lettre au Président, la seule réponse reçue est, d'une part, qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle réunion mais de la continuation de la réunion précédente..., et d'autre part, le Président m'a fait remarquer qu'il est prévu au règlement que les questions doivent être déposées avant 11 heures 30 : cela n'a pas de sens, a-t-il ajouté, lorsque nous nous réunissons à dix heures. Et de surcroît, le règlement prévoit que l'heure des questions doit se situer avant 17 heures. Tout cela, a cru devoir conclure le Président, n'est donc pas applicable à une réunion du matin !

Franchement, de telles arguties ne sont pas dignes de notre Assemblée. L'heure des questions doit avoir lieu avant 17 heures ? Eh bien, qu'elle ait lieu maintenant, puisque nous sommes avant 17 heures. Je suis prêt à poser immédiatement, par écrit, aux membres de

l'Exécutif les deux questions d'actualité que j'avais préparées : ils auront certainement une demi-heure pour y réfléchir.

Pour moi, c'est méconnaître le texte et l'esprit de notre règlement que de refuser qu'il y ait des questions d'actualité posées à l'Exécutif.

Un second problème se pose. Chacun connaît l'arrêt rendu, hier matin, par la Cour d'arbitrage, dont la portée est extrêmement grave. Chacun sait quelles sont les menaces qui pèsent, aujourd'hui, sur des mandataires francophones, ceux pour lesquels voici quelques mois, nous avons voté des résolutions à l'unanimité. Or il existe un moyen de rencontrer ce danger, de parer ces menaces. Hier, dans une réunion des chefs de groupe, nous nous étions mis tous d'accord pour prendre, ensemble, une initiative qui viendrait au secours des bourgmestres, des présidents de CPAS des échevins francophones qui font, aujourd'hui, l'objet de mesures agressives.

Monsieur le Président, on m'apprend ce matin que deux des signataires de la proposition de décret ont retiré leur signature. Puisqu'il en est ainsi, je demande, de la façon la plus expresse, que selon les engagements pris hier soir, ce texte soit immédiatement distribué. De même, je demande, toujours conformément aux engagements pris, que cette proposition soit ajoutée à l'ordre du jour, du moins pour la prise en considération.

Je suis sûr, monsieur le Président, que vous aurez à cœur de respecter les engagements pris à cet égard. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à M. Desmarests.

M. Desmarests. — Monsieur le Président, je désire souligner très brièvement que les points 1 et 2, en tout cas, de notre ordre du jour sont la continuation de la réunion précédente.

Nous pourrions voir, dans la suite, s'il y a lieu de modifier l'ordre des travaux de notre Conseil, mais je propose très formellement, monsieur le Président, comme vous l'aviez déjà annoncé, quand M. Biefnot est entré en séance, que nous procédions au vote sur le point 2 de l'ordre du jour, le point 1 étant déjà adopté. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Monsieur le Président, je rejoins la position de M. Desmarests.

La séance précédente a été interrompue pendant les votes. Il ne convient pas d'interrompre la séance de vote entamée aujourd'hui.

Je comprends parfaitement l'émoi de M. Biefnot et de M. Lagasse en ce qui concerne l'arrêt intervenu hier...

M. Lagasse. — Concernant votre reculade !

M. De Decker. — C'est pourquoi je propose qu'après les votes sur les budgets, il y ait une suspension de séance afin que les groupes puissent réfléchir à cette question et prendre position.

Vous demandez une suspension de séance, moi aussi, mais après les votes. Cette position me paraît très constructive. *(Applaudissements sur les bancs du PRL et du PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. Biefnot.

M. Biefnot. — Monsieur le Président, vous allez choisir entre les deux propositions; c'est votre privilège. Je ne vous demande pas une demi-heure mais un quart d'heure de suspension, et tout de suite.

Je n'ai pas voulu « mouiller » inutilement la présidence mais, hier, au moment où nous avons imaginé ne faire de dérogation à l'ordre du jour que pour la prise en considération de la proposition nouvelle se substituant au décret Lepaffe-Biefnot, c'est le Président lui-même qui a envisagé la réunion immédiate...

M. Desmarests. — Après les votes.

M. Biefnot. — ... de la commission des Affaires générales. Il a proposé qu'on termine cette discussion en une demi-heure à la commission des Affaires générales et qu'on revienne ensuite ici, en séance publique, voter la proposition.

M. De Decker. — On en parlera tout à l'heure.

M. Biefnot. — La reculade ne vient donc pas de nous. Il est important de souligner ce fait. Monsieur le Président, je vous demande un quart d'heure de suspension maintenant. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — Je vous donnerai trois réponses. La première concerne la convocation de l'Assemblée d'aujourd'hui. Je l'ai convoquée sur base de l'article 25 de notre règlement, exclusivement pour la reprise du vote et l'achèvement de l'ordre du jour qui prévoyait encore un certain nombre de votes.

Il ne s'agit pas d'un fait sans précédent, monsieur Lagasse; pour ce faire, je me suis inspiré de ce qui s'était passé en janvier 1983.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'heure des questions, vous m'avez demandé de modifier l'ordre du jour inachevé lors de la dernière séance interrompue, en y ajoutant l'heure des questions.

Je vous ai répondu, d'une part, que j'avais convoqué cette séance, sur base de l'article 25 du règlement, uniquement pour achever notre ordre du jour interrompu et que, d'autre part, l'article 64 de notre règlement prévoit que les questions peuvent me parvenir jusqu'à 11 heures 30. Je me demande comment, à 10 heures, j'aurais pu fixer une heure de questions alors qu'elles peuvent être introduites jusqu'à 11 heures 30 pour permettre au ministre de les examiner et d'y donner une réponse rapide l'après-midi. De toute façon, là non plus, je n'ai pas improvisé, je me suis inspiré du passé. Une séance ordinaire était également convoquée le jeudi 8 novembre 1984 à 10 heures. Nous avons suivi la même procédure. En effet, le bureau de l'époque n'a pas prévu d'heure pour les questions, parce qu'il s'agissait d'une séance convoquée exclusivement le matin.

Enfin, vous êtes à ce point conscients de la difficulté à laquelle j'aurais dû faire face pour fixer l'heure des questions au présent ordre du jour, que vous venez de déposer une proposition de modification du règlement pour remédier à cette situation.

Vous avez ainsi choisi la bonne voie. Nous verrons ce que le Conseil décidera, en l'occurrence.

PROPOSITION DE DECRET

Dépôt

M. le Président. — Je suis saisi d'un texte de proposition de décret émanant de M. Lagasse et consorts.

Je demande qu'il soit immédiatement imprimé afin qu'il soit distribué le plus rapidement possible et que le Conseil puisse en prendre connaissance.

Par ailleurs, deux chefs de groupe ayant demandé une suspension de séance, comme il est d'usage de l'accorder, je vous propose de suspendre nos travaux pendant 10 minutes.

La séance est suspendue.

— *La séance est suspendue à 10 h 30.*

Elle est reprise à 10 h 45.

M. le Président. — La séance est reprise.

PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1986

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — Je vous propose de reprendre nos travaux là où nous les avons laissés avant la suspension de séance et de poursuivre notre ordre du jour par le vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1986 dont nous avons adopté les tableaux et les articles au cours de notre dernière séance.

Entre-temps, j'ai fait imprimer et distribuer la proposition de décret de M. Lagasse qui sera incessamment déposée sur vos bancs.

Nous passons au vote. (*Les membres de l'opposition sont absents sauf MM. Lagasse et Vaes. — M. Lagasse lève la main pour demander la parole.*)

M. Lagasse. — Non, non, monsieur le Président, j'avais demandé la parole. (*Exclamations sur les bancs PSC et PRL.*) Allons, allons, chers collègues, faites preuve de correction parlementaire!

M. le Président. — Le vote est commencé. Vous aurez la parole à l'occasion du vote suivant, monsieur Lagasse.

M. Desmarests. — Le vote est déjà commencé.

M. Lagasse. — Monsieur le Président, il est d'usage, lorsqu'une suspension de séance est demandée par un chef de groupe, d'attendre que celui-ci ait l'occasion de procéder à une déclaration liminaire.

M. le Président. — M. Biefnot n'est pas là.

M. Lagasse. — Je fais appel aux autres parlementaires...

M. le Président. — M. Biefnot, en sa qualité de chef de groupe, avait demandé un quart d'heure de suspension de séance; ce temps est écoulé. Si M. Biefnot voulait intervenir, il devait être présent.

M. Lagasse. — Il est normal, monsieur le Président, que vous donniez la parole à M. Biefnot et à moi-même.

M. le Président. — M. Biefnot n'étant pas là, je ne puis lui donner la parole.

M. Lagasse. — Je demande que les travaux ne soient repris qu'après que vous m'avez donné la parole, ainsi qu'à M. Biefnot.

M. le Président. — Le vote est commencé et nous devons le poursuivre.

J'ai déclaré le vote ouvert. (*M. Lagasse prend possession de la tribune.*)

M. Lagasse. — Monsieur le Président...

M. le Président. — Monsieur Lagasse, je vous ai dit que vous auriez la parole après le vote qui, je le répète, est ouvert.

M. Lagasse. — Désormais vous ne pourrez plus essayer de faire croire que vous respectez les droits de l'opposition. J'avais demandé la parole avant que vous n'avez ouvert le vote.

M. le Président. — Le vote était déjà commencé, monsieur Lagasse.

Voici le résultat du vote :

67 membres ont pris part au vote.

Tous ont répondu oui.

Ont pris part au vote :

MM. A. Antoine, F. Antoine, Aubecq, Baraille, Bertouille, Boël, Bonmariage, Clerdent, Cornet d'Elzius, Dalem, Damseaux, Decléty, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defraigne, Deinuyter, Desmarests, Mme Detaille, MM. Detremmerie, D'Hondt, Doumont, Ducarme, du Monceau de Bergendal, Gehlen, Gendebien, Gillet, Mmes Godinache, Goor, M. Grafé, Mlle Hanquet, MM. Hansenne, Hatry, Hendrick, Jérôme, Klein, Knoops, Kubla, Lagneau, le Hardy de Beaulieu, Lenfant, Léonard, Lestienne, Liénard, Lutgen, Mainil, Mme Mayence-Goossens, MM. Maystadt, J. Michel, L. Michel, Monfils, Mundeleer, Neven, Nols, Nothomb, Olivier, Petitjean, Pivin, Poswick, Pouillet, Simonet, Thys, Tilquin, Vandenhautte, Wathélet, Wauthy et Wintgens.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

M. Van der Biest. — Belle démocratie !

M. Desmarests. — Vous n'avez pas voté, monsieur Lagasse.

M. Lagasse. — Nous n'avons pas voté parce que ce vote était organisé de façon illégale. (*Vives protestations sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lagasse (*protestations*) ... non pas pour une justification de vote mais pour une déclaration avant le vote suivant.

ORDRE DES TRAVAUX

Demande de modification de l'ordre du jour

M. Lagasse. — Monsieur le Président, j'avais demandé la parole au sujet de l'ordre du jour, car il faisait problème. C'est pourquoi une suspension de séance avait été demandée. (*Protestations.*)

M. le Président. — Tout membre, en vertu de l'article 29, peut demander la parole sur l'ordre du jour.

M. Lagasse. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, ce qui vient de se passer est d'une gravité particulière pour le fonctionnement de nos institutions. (*Exclamations sur les bancs de la majorité.*)

Et j'aperçois un président d'assemblée qui, dans son for intérieur, (*tumulte*) ne peut pas vous approuver...

M. Defraigne. — Si je dois un jour me faire psychanalyser, ce ne sera pas par vous. (*Applaudissements. — Hilarité. — Les membres du groupe socialiste et d'autres groupes de l'opposition entrent en séance.*)

M. Lagasse. — Vous avez au moins, monsieur Defraigne, la simplicité de laisser voir les sentiments qui vous agitent pour l'instant.

L'incident est grave parce que, lorsque les chefs de groupe demandent une suspension de séance — c'est une règle non inscrite dans notre règlement mais c'est une règle coutumière qui, à ma connaissance, jusqu'à aujourd'hui avait toujours été respectée —, la séance n'est pas reprise avant qu'on ait eu l'occasion de s'expliquer et de se prononcer sur l'objet pour lequel la demande de suspension de séance avait été formulée.

Le chef de groupe socialiste avait très clairement expliqué la raison pour laquelle il demandait une suspension de séance. Je suis venu ensuite à cette tribune appuyer cette demande en précisant quels étaient les deux objets pour lesquels nous demandions aussi ce temps de réflexion. Il était donc nécessaire, indispensable, lors de la reprise de séance, de donner la parole aux chefs de groupe, comme d'ailleurs aussi, éventuellement, à d'autres membres de l'Assemblée qui désiraient s'exprimer sur ce qui avait motivé la demande de suspension de séance.

Monsieur le Président, vous n'avez pas convoqué le bureau avant d'organiser cette réunion. Nous avons dit ce que nous en pensions. Mais il est vrai que, hier après-midi, dans votre bureau, vous avez reçu les différents chefs de groupe, lesquels, en votre présence, se sont mis d'accord, à l'unanimité, sur la façon dont il serait procédé ce matin.

Je ne reviendrai pas sur la divergence de vues en ce qui concerne l'heure des questions d'actualité; il est bien vrai que, ce matin même, à la suite de votre refus, j'ai déposé une demande de modification du règlement; je souhaite qu'elle soit prise immédiatement en considération et envoyée dans le meilleur délai à la commission compétente; il s'agit en effet d'éviter que, dans un avenir plus ou moins proche, nous soyons de nouveau confrontés à l'argument que vous avez fait valoir pour refuser que nous posions ce matin une question d'actualité.

Mais, mes chers collègues, il y a plus grave et plus urgent. (*Exclamations sur les bancs de la majorité.*)

M. De Decker. — Vous faites perdre le temps de cette Assemblée.

M. Lagasse. — On distribue pour l'instant une proposition de décret : elle ne porte malheureusement que trois signatures alors que, hier soir, elle en portait cinq; chacun a sans doute le droit de retirer sa signature d'une proposition : l'opinion jugera cette volte-face. Quoi qu'il en soit nous insistons sur l'urgence d'une initiative en ce domaine.

M. De Decker. — Plus vous en parlez, plus vous en retardez la discussion. C'est une forme de chantage.

M. Lagasse. — Monsieur De Decker, c'est vous qui faites ici un chantage, qui n'est vraiment pas de mise. Que demandons-nous ? Ce que nous demandons, et je parle au nom du groupe FDF, est extrêmement modéré et a uniquement pour but d'assurer le déroulement parfait de cette séance, et de garantir le respect de la parole donnée. Ce que nous demandons, c'est que, lorsque vous aurez voté les budgets de dépenses, lorsque vous les aurez adoptés comme des automates, ainsi que vous l'avez fait pour votre budget des recettes (*protestations sur les bancs de la majorité*) — et c'est votre affaire —, ce que nous demandons, dis-je, et ce que nous avons obtenu hier, à la réunion des chefs de groupe, c'est que ce matin, même après les votes des budgets...

M. Desmarests. — C'est cela, après le vote des budgets !

M. Lagasse. — Laissez-moi faire moi-même mon exposé.

M. le Président. — N'interrompez pas l'orateur, chacun dispose d'un temps de parole de cinq minutes.

M. Van der Biest. — Et pourquoi pas trois minutes, tant que vous y êtes ?

M. Lagasse. — Personnellement je ne demande pas — parce que je suis soucieux avant tout de l'avenir de notre Communauté, et de sa cohésion — qu'on se prononce immédiatement sur notre proposition de décret avant le vote des budgets, mais je demande qu'elle soit ajoutée à l'ordre du jour afin d'être certain qu'on en discutera après les budgets. Le minimum est qu'on inscrive maintenant cette question à l'ordre du jour.

Je vous demande donc, monsieur le Président, mesdames, messieurs, d'accepter qu'on complète immédiatement l'ordre du jour de cette matinée.

M. Demuyter. — Par la prise en considération ?

M. Lagasse. — Oui, je demande qu'on inscrive à l'ordre du jour la prise en considération de cette proposition de décret.

Peut-on être plus modéré ? Je ne vous demande même pas de discuter tout de suite de la recevabilité ni du fond de cette proposition. Je désire simplement avoir la certitude qu'après le vote « automatique » de vos budgets, nous nous prononçons sur la prise en considération de cette proposition de décret, et sur son envoi en commission des Affaires générales, ainsi que sur l'urgence sur laquelle vous, monsieur De Decker, vous, monsieur Desmarests, aviez marqué votre assentiment, de même que le président de cette Assemblée, qui en avait fait lui-même la proposition.

Mesdames, messieurs, tout est-il bien clair ? Acceptez-vous que la question soit mise à l'ordre du jour ?

Vous aurez l'occasion tout à l'heure de dire ce que vous pensez de la recevabilité, de la constitutionnalité, de la Cour d'arbitrage, de tout ce que vous voulez, mais maintenant vous prendrez en tout cas l'engagement de rester en séance...

M. Lutgen. — C'est à vous à rester en séance !

M. Lagasse. — Oui, bien sûr, des engagements ont été pris hier et je suppose qu'on vous a mis au courant.

M. Thys. — C'est vous, monsieur Lagasse, qui divisez les francophones et vous le faites depuis dix ans.

A l'Agglomération aussi, vous les divisez !

M. Lagasse. — J'ai l'impression que le groupe PSC, pour l'instant, est torturé par un dilemme ! *Vives protestations sur les bancs PSC.*

En tout cas, des engagements précis ont été pris hier par le chef de groupe PSC. Qu'il s'arrange avec son groupe pour être suivi !

M. le Président. — Je suis saisi d'une demande de modification de l'ordre du jour, sur base de l'article 29, émanant de M. Lagasse.

J'attire son attention sur le fait que la modification d'ordre du jour doit faire l'objet d'une demande écrite au Président. Je prie donc M. Lagasse de bien vouloir me l'adresser.

La parole est à M. Biefnot, sur la modification d'ordre du jour; pendant cinq minutes, monsieur Biefnot, comme chaque représentant de groupe.

M. Biefnot. — Monsieur le Président, je demande la parole à propos de la modification de l'ordre du jour mais aussi à propos de votre attitude au cours de cette séance.

Si vous avez à vous irriter, faites-le contre vous-même. Les difficultés que vous connaissez maintenant, vous les avez cherchées. Vous n'avez donc qu'à vous en prendre à vous-même. Vous ne trompez personne. Vous avez intérêt à ce que cela se passe bien et vite.

M. De Decker. — Evitez de donner des leçons.

M. Biefnot. — Mes propos vous gênent. (*Protestations sur les bancs du PRI.*) Soyez moins nerveux, cela ira plus vite.

J'aimerais donner une précision à propos de l'intervention de M. Desmarests.

M. De Decker. — La caméra ne fonctionne pas, monsieur Biefnot. Vous pouvez être bref !

M. Biefnot. — Il ne s'agissait pas de savoir si la prise en considération aurait lieu avant ou après les votes, et je remercie M. Lagasse d'être intervenu au moment où, de manière cavalière et autoritaire, vous avez engrangé le vote sur le budget des dépenses sans attendre que le chef de groupe, qui vous avait demandé la suspension, puisse vous en donner les raisons. (*Vives protestations sur les bancs de la majorité.*) Calmez-vous, messieurs. M. Desmarests a mis en cause tout à l'heure les décisions prises par M. Lagasse et moi-même, dues à un fait majeur, relatif à la riposte à la sanction prise par la Cour d'arbitrage, à propos de laquelle vous souhaiiez, comme nous, l'unanimité. Vous aviez signé, monsieur Desmarests, tout comme M. De Decker, la proposition. Vous l'avez fait hier dans le bureau du Président de notre Assemblée. Le Président avait été plus vite et plus loin que nous. Il avait marqué son accord mais il entendait alors suspendre la séance afin de réunir la

commission des Affaires générales pendant une demi-heure, après quoi la séance publique aurait été reprise, et le nouveau décret aurait été rapidement engrangé.

Ce matin, rien ne va plus !

M. De Decker. — Vous n'en savez rien.

M. Biefnot. — Deux chefs de groupe sont désavoués par leur groupe.

M. De Decker. — Vous parlez de choses que vous ne connaissez pas.

M. Biefnot. — Il y a donc un fait nouveau. Nous vous demandons une suspension de séance et vous en profitez abusivement pour engranger à la cosaque le budget des dépenses sans permettre à qui que ce soit de la minorité de s'expliquer, sans permettre même aux chefs de groupe de faire une déclaration avant le vote, ou de s'abstenir en vue de justifier son abstention. C'est incorrect. C'est inadmissible.

J'aimerais mettre en parallèle ce qui se passe en ce moment à Namur. C'est un membre de la minorité, M. Mottard, qui préside une commission régionale, assemblée où vous ne détenez pas la majorité. (*Protestations sur les bancs de la majorité.*)

Eh bien, M. Mottard a fait savoir très clairement qu'il ne clôturerait pas le débat et ne passerait pas aux votes avant 13 heures.

Je vous laisse apprécier la différence d'attitude et la différence de correction par rapport à ce qui s'est passé ici, il y a un instant ! (*Vifs applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à M. Desmarests.

M. Desmarests. — Monsieur le Président, nous demandons à l'opposition de cesser son jeu d'obstruction. Nous devons absolument arriver au bout de l'ordre du jour. Celui-ci étant épuisé et tous les votes ayant eu lieu, nous ne sommes, bien entendu, pas opposés à ce qu'on inscrive, comme point supplémentaire, la prise en considération de la proposition de décret de M. Lagasse et consorts.

M. Clerfayt. — Dans ces conditions, décidons-le maintenant !

M. le Président. — La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Monsieur le Président, chers collègues, j'ai l'impression qu'on est en train de perdre énormément de temps dans cette Assemblée et, ce faisant, de porter un grave préjudice à la cause que nous voulons tous défendre : la protection des francophones dans ce pays.

MM. Lagasse et Biefnot font ici des paris sur la comète. Ils préjugent de la position de mon groupe et de celle du PSC. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

Je vous demande, monsieur le Président, d'une part, de procéder immédiatement aux votes des budgets, en les groupant, ce qui simplifiera les choses, le résultat étant identique; d'autre part, de mettre à l'ordre du jour, après ces votes, la prise en considération de la proposition dont il est question.

A ce moment-là, nous pourrions, beaucoup plus calmement et beaucoup plus efficacement, aborder ce

problème qui me paraît très important et mérite un débat d'une autre qualité que celle que vous êtes en train d'organiser, messieurs. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Biefnot. — Pas de leçon, s'il vous plaît !

M. le Président. — La parole est à M. Vaes.

M. Vaes. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, mon inexpérience des assemblées parlementaires comme du Conseil de la Communauté me laisse la possibilité d'avoir un regard plus objectif et sans a priori sur ce qui se passe ici.

J'essaie de faire mon travail sans aucune agressivité, même si je ne suis pas d'accord sur l'attitude des autres. Je vous avoue cependant très franchement que mon désaccord éventuel sur le budget a été forcé, puisque je n'ai pas eu l'occasion, malgré ma demande, d'intervenir avant le vote afin de justifier ma position.

Le Président semble être obnubilé par une nervosité que je m'explique mal. En tant que président, il devrait être parfaitement au-dessus de la mêlée. J'ai quelques craintes quant à la suite de nos travaux, dans la mesure où il n'essaie pas d'apaiser les esprits ni de comprendre ce qui se passe au fond.

Je reconnais que M. Lagasse est effectivement depuis toujours, un ardent — sinon le plus ardent — défenseur des intérêts de la Communauté française. Je crois que personne ici ne peut nier ce fait. (*Applaudissements sur les bancs du FDF.*)

Je considère également que les intérêts de la Communauté française qui sont en jeu aujourd'hui justifient — je le soutiens en toute quiétude mais avec détermination — d'ajouter à notre ordre du jour la prise en considération de cette proposition de décret.

Une voix sur les bancs de la majorité. — D'accord, mais après les votes.

M. Vaes. — Je ne comprends pas que la majorité ait trouvé utile de reporter après le vote des budgets cette prise en considération. A mon avis cela n'a aucun sens et n'en aura aucun aux yeux de ceux qui nous écoutent. Ce report à une demi-heure, je ne puis le comprendre.

Je tiens à dire aussi que, n'ayant pas eu l'occasion de justifier mon vote sur le budget des dépenses, j'estime ce vote nul. On nous a refusé de nous exprimer. (*Vives protestations sur les bancs de la majorité.*) Un président peut-il refuser à un membre de l'Assemblée de justifier son vote avant que ce vote intervienne ? Or ce fut le cas, car j'avais demandé la parole et elle ne m'a pas été accordée.

M. le Président. — Ce n'est pas exact, monsieur Vaes. Vous n'aviez pas demandé la parole, les secrétaires me le confirment.

M. Vaes. — Je regrette vivement le fait que, dans certains cas, les secrétaires soient aveugles !

M. le Président. — Ne soyez pas aussi agressif !

M. Vaes. — Je ne suis pas agressif et je ne hausse pas le ton, mais je répète que, pour moi, le vote sur le budget est nul car on m'a refusé le droit de justifier mon vote, ce que je ne puis plus faire à présent.

M. le Président. — Le vote est intervenu sans que vous demandiez la parole pour une justification.

M. Vaes. — Je l'ai demandée.

M. le Président. — La déclaration doit avoir lieu avant. Vous auriez pu vous abstenir et donner votre justification après votre abstention.

M. Vaes. — Je le répète, j'ai demandé à pouvoir justifier mon vote.

M. Lagasse. — M. Vaes n'a pas voté « oui » et il n'a pas voté « non » ; il a donc le droit de s'exprimer.

M. Vaes. — J'ai été privé du droit de parole alors que je voulais expliquer une chose importante et nous porter à réfléchir à ce qui se passe au sein de notre Communauté. Je voulais faire une proposition positive. Je sais que mes propos n'ont aucune valeur réglementaire actuellement, puisque normalement, je n'ai plus le droit de justifier mon vote. Néanmoins, l'attitude inflexible et sans ouverture apparente de l'Exécutif et de la majorité sur la RTBF, sur les centres de santé intégrés et sur tous les amendements proposés par l'opposition ne nous incline pas à la conciliation que nous aurions souhaitée. En effet, nous aurions voulu faire une proposition positive à l'Exécutif, celle d'accorder des douzièmes provisoires de façon à assurer la continuité du service public. Cela nous paraissait une attitude sage. Car grâce à ce délai, on aurait pu mener à bien une bonne analyse critique du budget, en permettant de résoudre au moins quatre problèmes, dont le premier serait de disposer d'un budget RTBF sur lequel, malgré les différentes séances de son conseil d'administration, aucun accord n'est intervenu.

Je regrette cette inflexibilité que je m'explique mal.

En deuxième lieu, nous aurions pu discuter sur le fond — je crois que c'est important — de l'opportunité ou de la non opportunité d'annuler le budget des centres de santé intégrés. Je ne dis pas que ma tendance doit nécessairement l'emporter, mais nous aurions pu disposer ainsi d'éléments objectifs pour faire comprendre à tous — et pas seulement aux membres de cette Assemblée — le bien-fondé ou non de la décision de l'Exécutif.

En troisième lieu, on aurait pu disposer de bases plus fiables concernant les recettes et les dépenses à prévoir, dans la mesure où le gouvernement Martens aurait précisé les éléments essentiels de son budget, et donc notamment les dotations aux communautés, ainsi que les mesures concernant le financement des CST.

M. le Président. — Monsieur Vaes, je ne comprends pas très bien ce que vous êtes en train de faire. C'est, je pense, une justification d'un vote qui est déjà intervenu. Vous pouviez disposer de cinq minutes de parole pour la demande déposée par M. Lagasse et consorts tendant à modifier l'ordre du jour. Tel est l'objet du débat actuel.

M. Vaes. — Je confirme que la parole m'a été refusée pour justifier mon vote avant qu'il intervienne.

Quant à l'ordre du jour, je maintiens qu'il n'y a aucune raison pour que la majorité refuse la prise en considération de la proposition de décret de M. Lagasse et consorts.

Je demande donc à tous les chefs de groupe de marquer leur accord immédiatement.

M. le Président. — Je suis saisi de deux demandes de modification de l'ordre du jour qui, l'une et l'autre, proposent d'y ajouter la prise en considération de la proposition de décret de M. Lagasse et consorts qui vise à assurer la défense de la langue française.

La demande de modification de M. Lagasse et consorts propose que cette prise en considération ait lieu maintenant et qu'on décide du renvoi immédiat en commission; l'autre, de MM. De Decker et Desmarets, suggère d'ajouter la prise en considération de cette proposition de décret comme point 5 de notre ordre du jour.

L'une et l'autre visent donc à inscrire à notre ordre du jour la prise en considération de la proposition Lagasse et consorts; l'une demande que cela se fasse immédiatement et qu'elle soit renvoyée en commission...

M. Lagasse. — Non, monsieur le Président. Lisez le texte de notre demande !

M. le Président. — J'en donne lecture : « Nous vous demandons de modifier l'ordre du jour en y ajoutant la prise en considération sur la proposition de décret tendant à assurer la défense de la langue française et à garantir aux mandataires publics d'expression française la liberté d'user de leur langue dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que le renvoi immédiat en commission. »

M. Lagasse. — Monsieur le Président, je n'ai pas demandé que la discussion ait lieu immédiatement, mais que maintenant l'ordre du jour soit complété par ce point nouveau. C'est quand même tout à fait différent !

M. le Président. — Etes-vous d'accord que cette prise en considération soit portée comme point 5 de notre ordre du jour ?

Si tel était le cas, une unanimité pourrait se dégager.

M. Clerfayt. — Immédiatement, c'est immédiatement !

M. Lagasse. — Je suis d'accord pour que la discussion sur la recevabilité de cette proposition n'ait pas lieu tout de suite. Vous voulez d'abord voter vos budgets, faites-le. Mais avant cela il faut être sûr que cette prise en considération figurera à l'ordre du jour et qu'elle interviendra avant que tout le monde « s'égaïlle ».

M. le Président. — Votre proposition vise donc à modifier l'ordre du jour en inscrivant la prise en considération comme point 5 de cet ordre du jour.

M. Lagasse. — ... Et son envoi immédiat en commission.

M. le Président. — Nous discuterons de cette question tout à l'heure, lorsque nous examinerons ce point.

Puis-je considérer qu'il y a unanimité pour inscrire à l'ordre du jour, comme point 5, la prise en considération de la proposition de M. Lagasse et consorts ?

M. Lagasse. — Je me réfère à l'accord intervenu hier : il a été décidé que cette prise en considération interviendrait après le vote des budgets et avant le vote des résolutions et motions. (*Exclamations sur les bancs du PSC et du PRL.*)

M. le Président. — Je suis saisi d'une proposition claire de M. Lagasse qui demande la prise en considération immédiate de sa proposition de décret et son renvoi immédiat en commission.

M. Lagasse. — Je demande que ce point soit appelé avant le point 3.

M. le Président. — Par ailleurs, une autre proposition, de MM. De Decker et Desmarets, suggère que l'inscription de la prise en considération de cette proposition de décret figure au point 5 à notre ordre du jour.

Je mets cette proposition aux voix. (*Protestation de M. Lagasse.*)

D'après l'article 29 de notre règlement, le Président peut décider librement du moment où telle demande de modification d'ordre du jour peut être discutée. Cependant, je m'en réfère à l'Assemblée afin qu'on ne puisse pas me taxer d'autoritarisme. (*Exclamations sur les bancs socialistes et sur les bancs FDF.*)

Je mets donc aux voix la proposition de MM. De Decker et Desmarets, proposant l'ajout comme point 5 de notre ordre du jour de la prise en considération de la proposition de décret de M. Lagasse et consorts.

M. Lagasse. — Monsieur le Président, quelle motion avez-vous reçue en premier lieu ?

M. le Président. — Je les ai reçues en même temps. (*Signes de dénégation de M. Lagasse. — Tumulte sur les bancs socialistes et sur les bancs FDF.*)

M. Lagasse. — Vous êtes pris en flagrant délit !

APPEL AU REGLEMENT

M. Biefnot. — Monsieur le Président, je demande la parole pour un appel au règlement.

M. le Président. — La parole est à M. Biefnot.

M. Biefnot. — Monsieur le Président, je suggère que vous suspendiez à nouveau la séance pour dix minutes. (*Exclamations sur de nombreux bancs de la majorité.*)

De toute évidence, nous devons essayer de retrouver notre calme et notre sérénité. Surtout au perchoir !

M. le Président. — Tout le monde est calme. (*Rires.*)

M. Biefnot. — Monsieur le Président, vous avez des tolérances et des égards différents selon vos interlocuteurs. Je me réjouis que M. Vaes ait pu justifier un vote qu'il n'avait pas émis.

Le côté surréaliste de votre présidence m'intéresse à titre personnel, en tant que spectateur attentif au sens théâtral du terme.

Je suggère donc qu'on suspende la séance pendant dix minutes, afin que la majorité puisse reprendre ses esprits. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

Monsieur le Président, allez-vous me permettre de justifier le vote du groupe socialiste sur le budget des dépenses, vote qu'il n'a pas exprimé ? Répondez-moi oui ou non. Vous l'avez permis à M. Vaes, allez-vous me permettre de le faire ?

M. le Président. — Vous pourrez toujours, à l'occasion d'un vote sur d'autres budgets, exprimer l'avis du groupe socialiste. En effet, il reste encore d'autres budgets à voter.

PRISE EN CONSIDERATION DE LA PROPOSITION DE DECRET DE M. LAGASSE ET CONSORTS

Vote nominatif

M. le Président. — Je mets aux voix la proposition tendant à ajouter comme point 5 de notre ordre du jour la prise en considération de la proposition de décret de M. Lagasse et consorts.

— Il est procédé au vote nominatif.

106 membres ont pris part au vote.

98 ont répondu oui.

8 se sont abstenus.

Ont répondu oui :

MM. Albert, A. Antoine, F. Antoine, Aubecq, Bassecq, Bataille, Bertouille, Biefnot, Boël, Bondroit, Bonmariage, Borremans, Mlle C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Clerdent, Coëme, Collart, Collignon, Cornet d'Elzius, Dalem, Damseaux, Decléty, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defosset, Defraigne, Degroeve, Delizée, Demuyter, Desmarets, Mme Detaille, MM. Detremmerie, D'Hondt, Donnay, Doumont, Ducarme, du Monceau de Bergendal, Féaux, Gehlen, Gendebien, Gevenoï, Gillet, Mmes Godinache, Goor, MM. Grafé, Grosjean, Guillaume, Mlle Hanquet, MM. Hansenne Y. Harmegnies, Hatry, Hendrick, Henry, Hismans, Hofman, Jérôme, Klein, Knoops, Kubla, Lagneau, Lallemant, le Hardy de Beaulieu, Lenfant, Léonard, Lestienne, Liénard, Lutgen, Mainil, Mme Mayence-Goossens, MM. Maystadt, J. Michel, L. Michel, Monfils, Mundeleer, Neven, Nols, Nothomb, Olivier, Pécriaux, Petitjean, Pivin, Poswick, Poulain, Poulet, Santkin, Simonet, Spitaels, Taminiaux, Thys, Tilquin, Toussaint, Vandenhautte, Van der Biest, Wathélet, Wauthy, Wintgens.

Se sont abstenus :

MM. Brisart, Clerfayt, Désir, Dutry, Lagasse, Moureaux, Mme Spaak, M. Vaes.

M. le Président. — Cette prise en considération sera donc ajoutée à notre ordre du jour.

La parole est à M. Lagasse pour justifier son abstention.

M. Lagasse. — Monsieur le Président, je voudrais rappeler formellement — afin que ce soit inscrit dans le compte rendu des travaux de notre Assemblée — qu'un accord entre tous les chefs de groupe prévoyait que cette prise en considération interviendrait immédiatement après le vote des budgets et avant l'examen du point 3 de notre ordre du jour.

MM. De Decker et Desmarets étaient présents.

M. Desmarets. — Après les votes !

M. Lagasse. — Après les votes des budgets et avant les votes sur les motions.

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE DEUXIEME
AJUSTEMENT DU BUDGET DE LA COMMU-
NAUTE FRANÇAISE DE L'ANNEE BUDGE-
TAIRE 1985**

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'ensemble du projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1985, dont nous avons adopté les tableaux et les articles au cours de notre dernière séance.

M. De Decker. — Monsieur le Président, j'avais demandé qu'on groupe les votes.

M. Biefnot. — Non, cela ne s'indique pas.

M. le Président. — Si cette demande ne recueille pas l'unanimité, il vaut mieux que nous votions décret par décret.

J'insiste pour que tous les membres présents prennent part au vote.

— Il est procédé au vote nominatif.

104 membres ont pris part au vote.

103 membres ont répondu oui.

1 membre a répondu non.

Ont répondu oui :

MM. Albert, A. Antoine, F. Antoine, Aubecq, Basecq, Bataille, Bertouille, Biefnot, Boël, Bondroit, Bonmariage, Borremans, Brisart, Mlle C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Clerdent, Clerfayt, Coëme, Collart, Collignon, Cornet d'Elzius, Dalem, Damseaux, Decléty, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defosset, Defraigne, Degroeve, Delizée, Demuyter, Désir, Desmarts, Mme Detaille, MM. Detremmerie, D'Hondt, Donnay, Doumont, Ducarme, du Monceau de Bergendal, Dutry, Féaux, Gehlen, Gendebien, Gevenoix, Gillet, Mmes Godinache, Goor, MM. Grafé, Grosjean, Guillaume, Mlle Hanquet, MM. Hansenne, Y. Harmegnies, Hatry, Hendrick, Henry, Hismans, Hofman, Jérôme, Knoops, Kubla, Lagneau, Lallemand, le Hardy de Beaulieu, Lenfant, Léonard, Lestienne, Liénard, Lutgen, Mainil, Mme Mayence-Goossens, MM. Maystadt, J. Michel, L. Michel, Monfils, Mourcaux, Mundeleer, Neven, Nols, Nothomb, Olivier, Pécriaux, Petitjean, Pivin, Poswick, Poulain, Poulllet, Santkin, Simonet, Spitaels, Taminiaux, Thys, Tilquin, Toussaint, Vaes, Vandenhoute, Van der Biest, Wathelot, Wauthy et Wingens.

A répondu non :

Mme Spaak.

M. le Président. — En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Mme Spaak. — Je me suis trompée, monsieur le Président. Je voulais voter oui.

M. le Président. — Il en est pris acte.

M. Tomas. — La situation ne s'est pas améliorée depuis la dernière séance, monsieur le Président. Mon vote n'a pas été enregistré.

M. le Président. — Il en est pris note, mais vous n'étiez peut-être pas à votre place.

**PROJET DE DECRET POUR LES DEPENSES
CULTURELLES, EDUCATION NATIONALE, DE
L'ANNEE BUDGETAIRE 1986 — MATIERES
VISEES A L'ARTICLE 59bis, § 2, 2°, DE LA
CONSTITUTION**

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret pour les dépenses culturelles, Education nationale, de l'année budgétaire 1986 — Matières visées à l'article 59bis, § 2, 2°, de la Constitution, dont nous avons adopté les tableaux et les articles au cours de notre dernière séance.

La parole est à M. Lagasse pour une déclaration avant le vote.

M. Lagasse. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs de la majorité, vous avez donc voté votre budget des recettes. Vous avez aussi voté, dans les conditions que l'on sait, le premier budget des dépenses, et vous vous apprêtez à voter, avec le même automatisme, le second budget des dépenses de 1986... Je suis tenté de vous demander : et après ?

Hier soir, l'un d'entre vous disait, tout joyeux, à l'un des ministres : « Enfin, demain, vous aurez votre fric ! » Je reprends textuellement les propos que j'ai entendus. Et il ajoutait : « C'est l'essentiel. »

Non, chers collègues, ce n'est pas du tout l'essentiel. Comme si c'était là le problème !

Tout le monde sait très bien que le fonctionnement de nos institutions, que le paiement des traitements n'étaient nullement mis en péril. Vous savez tous qu'une proposition de douzièmes provisoires était déposée et je me permets, monsieur le Président, de regretter que cette proposition, déposée hier, n'ait pas été communiquée et distribuée aujourd'hui.

Je trouve que cette proposition de douzièmes provisoires méritait de figurer clairement à l'ordre du jour, de sorte que chacun se rende compte qu'il n'y avait aucun péril en la demeure.

Quelle est la situation aujourd'hui ? Exactement celle que nous avons annoncée, voici quinze jours. Plus que jamais, vous êtes, nous sommes, notre Communauté est dans l'incertitude et dans l'ambiguïté.

Incertain tout d'abord sur le volume de la dotation que le gouvernement allouera aux communautés et donc, à la nôtre. Chacun sait que cette dotation constitue la plus grande part de nos ressources. Or le gouvernement central, de plus en plus, patauge. Il ne parvient pas à un accord. Il renvoie à trois mois son budget des Voies et Moyens. Il vit d'expédients. Il se demande bien où il va trouver les 200 milliards qui lui sont absolument nécessaires à bref délai. C'est donc dans ce contexte et — excusez cette expression — de la manière la plus inconsciente que, refusant même de demander la concertation avec le gouvernement central, alors qu'elle est prévue par la loi, vous inscrivez, dans votre budget de recettes, des montants qui ne reposent en aucune façon, quoi qu'ait dit le ministre-président, sur des bases objectives et scientifiques. Vous roulez des mécaniques. Vous déclarez : « Nous allons de l'avant... » Mais c'est du mauvais cinéma qui ne trompe personne.

De surcroît, pour ce qui est des autres recettes, la dotation qui doit assurer les dépenses d'enseignement, vous vous absteniez prudemment — pour ne pas employer un autre adjectif — de calculer les montants sur base des besoins réels, alors que c'est le critère qui figure dans la loi. Comme si vous n'osiez pas ouvrir une

concertation avec vos bons amis du gouvernement central ! Vous n'osez même pas leur dire quels sont « les besoins réels » et quel est le chiffre qui doit figurer dans notre budget, à ce titre.

Parallèlement, pour ce qui concerne le transfert des produits de la radio-redevance, vous n'osez pas inscrire dans votre budget la quote-part qui nous revient pour les exercices précédents. Dois-je rappeler que le gouvernement central a conservé et mis de côté une large part de ce qui revient à notre Communauté depuis quatre ans ? Cette somme nous est due, et vous refusez de l'inscrire dans les prévisions de rentrées !

C'est donc sur ces bases artificielles ou faussées que vous présentez vos budgets de dépenses. Mais que signifient ces budgets de dépenses présentés sur de telles bases ? Quel intérêt finalement avez-vous à faire « semblant » ? C'est un curieux comportement, celui d'un enfant ombrageux qui se boucherait les oreilles et se mettrait des œillères, pour faire croire qu'il sait marcher tout seul. Or vous savez très bien que vous ne pouvez marcher tout seuls.

Vous avez refusé de prendre sérieusement en considération les amendements qui avaient été introduits. Vous vous êtes braqués sur votre projet initial, projet que vous avez dû préparer dans de mauvaises conditions.

Vous avez élaboré un projet de budget de dépenses, notamment en matière d'audiovisuel, sans même connaître le budget de la RTBF. Ah, le projet de la RTBF, c'est un point névralgique ! Tout le monde le sait : sur ce plan, les nouveaux mariés ne sont plus d'accord. C'est la discorde, au moins momentanée, dans le ménage.

M. Bataille. — C'est courant.

M. Lagasse. — C'est peut-être courant; nous n'allons pas vous reprocher de vous disputer avec votre nouveau conjoint. Mais nous disons que ce n'est pas dans ces conditions-là qu'on présente une dotation pour la RTBF. Il fallait reporter le projet de quelques semaines. Mais oui, vous allez vous arranger, j'en suis sûr. Vous allez trouver des conciliateurs... Je suis prêt, d'ailleurs, à intervenir si cela peut vous faciliter les choses ! Mais en tout cas, monsieur Bataille, ce n'est pas digne d'inviter notre Assemblée à se prononcer sur la dotation RTBF, alors que vous ne savez, ni les uns, ni les autres, quelle sera l'affectation de cette dotation.

Pour terminer, j'ajouterai que, dans votre budget, on découvre comme une volonté capricieuse d'annoncer des ruptures avec les politiques engagées par l'Exécutif précédent. Cela est d'autant plus étonnant que, dans l'Exécutif d'aujourd'hui, siège un des membres de l'Exécutif précédent qui avait, sans réserve, approuvé ces politiques. Je ne vais pas rappeler tous ces points de rupture; qu'il s'agisse de l'audiovisuel, des centres de santé intégrés, des institutions monocommunautaires à Bruxelles, de la défense de la langue française,... on découvre des positions qui essentiellement tendent à dire : « Nous ne ferons pas comme avant. Nous ne savons pas exactement ce que nous allons faire, car nous sommes en train de nous disputer entre nous, mais il y aura changement. »

M. Gendebien. — Votre temps de parole est dépassé.

M. Lagasse. — Mais enfin, mes chers collègues, vous savez bien quelle est la situation politique à l'heure actuelle. On aurait pu comprendre votre sentiment au lendemain des élections mais pas aujourd'hui, après cinq mois et demi !

M. le Président. — Monsieur Lagasse, c'est une déclaration avant le vote. Voulez-vous clôturer votre déclaration ?

M. Desmarests. — Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Lagasse. — Car telle est la situation politique, et c'est par là que je termine, monsieur le Président. Vous en êtes à devoir additionner des pommes et des poires pour arriver à une pseudo-majorité; à devoir mettre ensemble des Roger Nols et des Gendebien, des Hendrick et des Maystadt... Ne croyez-vous pas qu'il serait sage, que ce serait faire preuve de maturité que de s'ouvrir à un dialogue avec toutes les composantes de la Communauté ?

A l'heure où nous sommes assiégés dans notre Communauté, il faudrait cesser d'avoir des positions enfantines qui sont finalement ridicules, dérisoires,... oui, il faudrait en rire si la situation n'était pas aussi grave.

Vous comprenez que, dans ces conditions, il nous est impossible de voter aucun de vos projets de budget 1986. (*Applaudissements sur les bancs FDF.*)

M. le Président. — La parole est à M. Biefnot pour une déclaration avant le vote.

M. Biefnot. — Monsieur le Président, il y aura inévitablement des redites, monsieur Desmarests, puisque chaque représentant de groupe prend la parole. Je vais néanmoins tenter de ne pas répéter ce qu'a déjà fort bien dit M. Lagasse.

Nous avons dit, tant en commission qu'en séance publique, que mon groupe émettra un vote négatif sur le budget des dépenses culturelles de l'Education nationale car il constitue, à notre avis, un viol total du prescrit de l'article 7 de la loi du 9 août 1980. M. Lagasse vient de le rappeler avec précision, ce prescrit impose le calcul des dépenses du secteur de l'Education nationale sur la base de besoins nettement définis. La situation n'est pas nouvelle.

L'Exécutif précédent d'ailleurs ne s'est pas privé d'exprimer, année après année, son indignation et son opposition à une telle pratique concernant les ristournes.

Je répète que nous n'innovons pas, en l'occurrence, car mon groupe l'a dénoncée à longueur d'années, entre 1981 et 1985. Nous nous adressions alors à l'Exécutif précédent qui, vis-à-vis du gouvernement national, avait les mêmes réactions que nous.

Ce qui est neuf, c'est l'acceptation de l'Exécutif actuel, sa résignation, son anticipation inadmissibles, il faut le souligner, face à l'application illégale d'un système de croissance forfaitaire à propos duquel notre Exécutif, celui qui gère et gouverne notre Communauté aujourd'hui, anticipe sur les ukases du gouvernement national.

Nous émettrons un vote négatif — dis-je — parce qu'en séance publique comme en commission, l'Exécutif n'a pas eu un mot pour reconnaître modestement, simplement même, l'erreur, la faute, la transgression de la règle. En effet, vous n'avez même pas donné l'impression qu'il existait, dans votre chef, une faible volonté de faire reconnaître, respecter les droits de notre Communauté. Sur ce plan j'en resterai là. Les enjeux sont pourtant importants puisque le secteur enseignant est vital pour le devenir de notre Communauté. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et FDF.*)

M. le Président. — Nous passons au vote.

— Il est procédé au vote nominatif.

107 membres ont pris part au vote.

65 membres ont répondu oui.

40 membres ont répondu non.

2 membres se sont abstenus.

Ont répondu oui :

MM. A. Antoine, F. Antoine, Aubecq, Bataille, Bertouille, Boël, Bonmariage, Clerdent, Cornet d'Elzius, Dalem, Decléty, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defraigne, Demuyter, Desmarets, Mme Detaille, MM. Detremmerie, D'Hondt, Doumont, Ducarme, du Monceau de Bergendal, Gendebien, Gillet, Mmes Godinache, Goor, M. Grafé, Mlle Hanquet, MM. Hansenne, Hatry, Hendrick, Jérôme, Klein, Knoops, Kubla, Lagneau, le Hardy de Beaulieu, Lenfant, Léonard, Lestienne, Liénard, Lutgen, Mainil, Mme Mayence-Goossens, MM. Maystadt, J. Michel, L. Michel, Monfils, Mundeleer, Neven, Nols, Nothomb, Olivier, Petitjean, Pivin, Poswick, Poulet, Simonet Thys, Tilquin, Vandenhoute, Wathélet, Wauthy et Wintgens.

Ont répondu non :

MM. Albert, Basecq, Baudson, Biefnot, Bondroit, Borremans, Brisart, Mlle C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Clerfayt, Coëme, Collart, Collignon, Daras, Degroeve, Delizée, Désir, Donnay, Féaux, Gevenoï, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henry, Hismans, Hofman, Lagasse, Lallemand, Moureaux, Péciaux, Poulain, Santkin, Mme Spaak, MM. Spitaels, Taminiaux, Tomas, Toussaint, Vaes et Van der Biest.

Se sont abstenus :

MM. Busquin et Defosset.

M. le Président. — En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

M. Damseaux. — Monsieur le Président, j'ai voulu voter « oui ». Mon vote n'a pas été enregistré.

M. le Président. — Il en est pris acte.

J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître les motifs de leur abstention. La parole est à M. Defosset.

M. Defosset. — Monsieur le Président, je profite de l'occasion que vous m'offrez pour justifier le vote d'abstention que je voulais émettre sur le budget des dépenses culturelles car je n'ai pas pu le faire.

Il va de soi que je ne puis marquer mon accord car ce budget est en contradiction formelle avec l'article 7 de la loi du 9 août 1980 qui prime sur la loi ordinaire.

Pourquoi ce précédent de dérogation au mécanisme de protection des masses budgétaires mis à la disposition des communautés et pourquoi s'engager dans une politique d'abandon en rase campagne ?

Cette attitude illustre en réalité la politique de démission et de soumission de l'Exécutif actuel à l'égard du gouvernement central.

Je vais reprendre rapidement les points pour lesquels je voulais justifier mon abstention en ce qui concerne plus spécialement la région bruxelloise.

Cette politique d'abandon, de démission, de soumission est particulièrement caractéristique pour les francophones de Bruxelles et de la périphérie.

En premier lieu, vous avez majoré de façon dérisoire le budget de la commission française de la Cul-

ture, seul instrument valable d'action aussi bien à Bruxelles que dans la périphérie, notamment en matière d'enseignement, avec la conséquence extraordinaire — et jamais aucun budget ne l'a fait jusqu'ici — que, pour satisfaire les besoins culturels de 10 p.c. de Bruxellois flamands, les moyens budgétaires sont plus élevés que pour satisfaire les besoins culturels de 90 p.c. de francophones à Bruxelles.

S'il ne s'agit pas là d'une politique de démission et de soumission, expliquez-moi ce que c'est.

Le deuxième point est tout aussi significatif : il s'agit de l'abandon de l'application de décret du 1^{er} juillet 1982 en ce qui concerne les institutions bicommunautaires à transformer en institutions monocommunautaires. Vous maintenez le crédit expérimental de l'année dernière alors que l'expérimentation a produit ses fruits et qu'il faut passer à un stade largement supérieur. Vous vous réfugiez dans l'immobilisme facile.

Troisième point négatif pour la région bruxelloise : des subventions tout à fait dérisoires pour l'association intercommunale bruxelloise, seul moyen de venir en aide aux francophones habitant en dehors des 19 communes. Il en est de même d'ailleurs pour les subsides ridicules à l'ASBL Rayonnement culturel qui est le seul moyen de venir en aide aux francophones des Fourons.

Ce que vous dites en période électorale, vous ne l'appliquez que lorsque vous devez justifier vos votes.

Je pourrais encore citer quatre ou cinq points, mais je veux en venir directement au dernier objet de mon intervention. Je vous l'ai dit, monsieur le ministre des Affaires sociales, pour les centres de soins intégrés, c'est aussi l'abandon. Or c'était le seul moyen de rencontrer, dans les matières personnalisables, les besoins réels des habitants de la périphérie bruxelloise. Vous vous proposez de les supprimer. Vous ne reprenez plus un franc de crédit, illustrant ainsi une politique d'abandon total à l'égard de Bruxelles.

J'espère que votre politique de soumission et de démission ne sera pas complétée bientôt par l'abandon des mandataires francophones de la périphérie et des Fourons. (*Applaudissements sur les bancs FDP et sur certains bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à M. Busquin pour une justification de vote.

Je vous rappelle que ces justifications doivent être brèves.

M. Busquin. — Monsieur le Président, je me suis abstenu pour deux raisons.

Tout d'abord, je ne crois pas qu'il soit habile, de la part de l'Exécutif, au moment où l'on discute au niveau national de la répartition des moyens entre les communautés, les régions et l'Etat national, de prévoir que le budget de la dotation soit simplement indexé alors que la loi d'août 1980 prévoyait que les bourses d'études devaient correspondre à l'état de besoin.

Nous nous trouvons ainsi dans une position de faiblesse, dans la négociation.

Enfin, je me suis abstenu pour une raison politique parce que la communautarisation de l'enseignement que nous souhaitons n'a pas été préparée. L'Exécutif précédent avait prévu une série d'articles pour inscrire les crédits budgétaires de l'Etat national qui pouvaient être transférés vers les communautés par le biais d'une communautarisation plus poussée. Le fait de supprimer le libellé et les articles me paraît être un recul. Il était inutile de le faire. La question reste posée et tout crédit qui pouvait être transféré était le bienvenu.

PROJET DE DECRET CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DES DEPENSES CULTURELLES, EDUCATION NATIONALE, DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1985 — MATIERES VISEES PAR L'ARTICLE 59bis, § 2, 2°, DE LA CONSTITUTION

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret contenant le deuxième ajustement des dépenses culturelles, Education nationale, de l'année budgétaire 1985 — matières visées par l'article 59bis, § 2, 2°, de la Constitution, dont nous avons adopté les tableaux et les articles au cours de notre dernière séance.

— Il est procédé au vote nominatif.

110 membres ont pris part au vote.

Tous ont répondu oui.

Ont répondu oui :

MM. Albert, A. Antoine, F. Antoine, Aubecq, Basecq, Bataille, Baudson, Bertouille, Biefnot, Boël, Bondroit, Bonmariage, Borremans, Brisart, Mlle C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Clerdent, Clerfayt, Coëme, Collart, Collignon, Cornet d'Elzius, Dalem, Damseaux, Daras, Decléty, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defosset, Defraigne, Degroeve, Delizée, Demuyter, Désir, Desmarests, Mme Detaille, MM. Detremmerie, D'Hondt, Donnay, Doumont, Ducarme, du Monceau de Bergendal, Dutry, Féaux, Gehlen, Gendebien, Geveno, Gillet, Mmes Godinache, Goor, MM. Grafé, Grosjean, Guillaume, Mlle Hanquet, MM. Hansenne, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Hatry, Hendrick, Henry, Hismans, Hofman, Jérôme, Klein, Knoops, Kubla, Lagasse, Lagneau, Lallemant, le Hardy de Beaulieu, Lenfant, Léonard, Lestienne, Liénard, Lutgen, Mainil, Mme Mayence-Goossens, MM. Maystadt, J. Michel, L. Michel, Monfils, Moureaux, Mundeleer, Neven, Nols, Nothomb, Olivier, Pécriaux, Petitjean, Pivin, Poswick, Poulain, Pouillet, Santkin, Simonet, Mme Spaak, MM. Spitaels, Taminiaux, Thys, Tilquin, Tomas, Toussaint, Vacs, Vandenhautte, Van der Biest, Wathelet, Wauthy, Wintgens.

M. le Président. — En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

PROJET DE DECRET CONTENANT LA DOTATION AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1986

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'ensemble du projet de décret contenant la dotation au Conseil de la Communauté française pour l'année budgétaire 1986, dont nous avons adopté les articles au cours de notre dernière séance.

La parole est à M. Biefnot pour une déclaration avant le vote.

M. Biefnot. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, nous voterons la dotation du Conseil de la Communauté pour deux raisons.

Il faut évidemment que notre Conseil fonctionne, le groupe que je représente l'a souhaité depuis toujours. C'est un nouvel outil institutionnel qui doit s'enraciner et faire les preuves de son efficacité.

Je pense donc qu'il ne convient pas de mettre ce Conseil sous l'éteignoir; c'est le risque que vous lui

faites courir en réduisant l'activité de ses commissions, le nombre de ses séances publiques et son fonctionnement en général, ce qui nuit à son image de marque.

La dotation telle que déterminée constitue une sorte d'affirmation de notre Conseil vis-à-vis de l'Exécutif. Notre Assemblée est parvenue à faire valoir ses droits, monsieur le ministre-président, face à un Exécutif sourcilieux, austère et qui voulait compter plus chichement les moyens de notre Assemblée.

Le fait de voter la dotation ne veut pas dire que ce que vous allez en faire, vous la majorité, rencontre exactement nos aspirations, mais nous nous exprimerons au moment du vote du budget de fonctionnement de la Communauté.

M. le Président. — Il est procédé au vote nominatif.

109 membres ont pris part au vote.

108 ont répondu oui.

1 s'est abstenu.

Ont répondu oui :

MM. Albert, A. Antoine, F. Antoine, Aubecq, Basecq, Bataille, Baudson, Bertouille, Biefnot, Boël, Bondroit, Bonmariage, Borremans, Brisart, Mlle C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Clerdent, Clerfayt, Coëme, Collart, Collignon, Cornet d'Elzius, Dalem, Damseaux, Daras, Decléty, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defosset, Defraigne, Degroeve, Delizée, Demuyter, Désir, Desmarests, Mme Detaille, MM. Detremmerie, D'Hondt, Donnay, Doumont, Ducarme, du Monceau de Bergendal, Dutry, Féaux, Gehlen, Gendebien, Geveno, Gillet, Mmes Godinache, Goor, MM. Grafé, Grosjean, Guillaume, Mlle Hanquet, MM. Hansenne, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Hatry, Hendrick, Henry, Hismans, Hofman, Jérôme, Klein, Knoops, Kubla, Lagasse, Lagneau, Lallemant, le Hardy de Beaulieu, Lenfant, Léonard, Lestienne, Liénard, Lutgen, Mainil, Mme Mayence-Goossens, MM. Maystadt, J. Michel, L. Michel, Monfils, Mundeleer, Neven, Nols, Nothomb, Olivier, Pécriaux, Petitjean, Pivin, Poswick, Poulain, Pouillet, Santkin, Simonet, Spitaels, Taminiaux, Thys, Tilquin, Tomas, Toussaint, Vacs, Vandenhautte, Van der Biest, Wathelet, Wauthy et Wintgens.

S'est abstenu :

M. Moureaux.

M. le Président. — En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1986

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — Nous passons au vote par assis et levé sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Conseil de la Communauté française de l'exercice budgétaire 1986 dont nous avons adopté l'article unique au cours de notre dernière séance.

M. Lagasse. — Nous demandons le vote nominatif, monsieur le Président.

M. le Président. — Cette demande est-elle appuyée ?
(Plus de douze membres se lèvent.)

Cette demande étant régulièrement appuyée, il sera donc procédé au vote nominatif.

M. Donnay. — Je demande la parole pour une déclaration avant le vote.

M. Biefnot. — Je demande la parole pour le même motif.

M. le Président. — La parole est à M. Donnay.

M. Donnay. — Monsieur le Président, mes chers collègues, lors de notre dernière réunion j'ai été amené à intervenir dans la discussion du budget de fonctionnement afin de dénoncer certaines décisions prises par la majorité politique créée au sein du bureau, décision qui témoigne d'un mépris total des règles élémentaires qui doivent présider à une saine gestion des finances de notre Communauté.

Ma démarche à cette tribune peut paraître insolite de la part d'un membre du bureau; peut-être cela n'est-il jamais arrivé. En tout cas, ce qui se passe actuellement au sein de ce bureau me paraît révoltant au point, faute d'autre recours, de le porter publiquement à l'attention de l'Assemblée.

Les cinq représentants de la majorité ont pris la responsabilité de décisions sur lesquelles je ne reviens pas. Vous avez dit à qui voulait l'entendre, monsieur le Président, qu'il ne vous avait pas été permis d'intervenir puisque vous présidiez cette Assemblée. Je voudrais vous rappeler que, lorsque ces décisions ont été prises au sein du bureau, j'ai déclaré que je dénoncerai toutes ces irrégularités et entorses aux bonnes règles commises par la majorité du bureau composée de cinq membres et qu'il ne s'est trouvé aucun d'entre eux pour tenter d'expliquer l'inexplicable. Mardi dernier le bureau, sur sa lancée — les jours se suivent et se ressemblent —, s'est surpassé dans l'irrationalité et le gaspillage inconsidéré des deniers publics en créant dans le cadre du personnel un nouvel emploi de chef technicien, sans justification une fois de plus, par conséquent sans pouvoir dire à quels besoins cela répondait et sans être capable de définir de quelle technique cet agent devrait se préoccuper.

Un appel est actuellement lancé aux candidats qui ne doivent réunir aucune condition de diplômes ou de titres ni se prévaloir d'aucune expérience et cela, alors que le traitement afférent à cette fonction s'élève à plus d'un million de francs annuellement. Pour un tel salaire, on peut recruter n'importe qui; les diplômes et les examens sont réservés aux ouvriers, aux commis et aux rédacteurs, à tous ceux qui doivent se contenter d'un salaire d'environ six cent mille francs par an.

Quelles que soient vos raisons, c'est un scandale, messieurs les membres de la majorité du bureau, de vous être prêtés à de telles décisions qui, vraisemblablement, ont été prises à un autre niveau. En agissant ainsi, vous discréditez toute notre Assemblée devant l'opinion publique. Le personnel assiste muet mais consterné à cette violation des règles qui régissent l'accès à l'emploi public et la promotion dans ses cadres.

Pour ces raisons, le groupe socialiste ne votera pas le budget de fonctionnement du Conseil de la Communauté puisque dès aujourd'hui nous savons déjà avec quelle désinvolture il est utilisé. (*Applaudissements sur les bancs socialistes, FDF et Ecolo.*)

M. le Président. — Nous passons au vote nominatif.

— Il est procédé au vote nominatif.

108 membres ont pris part au vote.

66 ont répondu oui.

33 ont répondu non.

9 se sont abstenus.

Ont répondu oui :

MM. A. Antoine, F. Antoine, Aubecq, Bataille, Bertouille, Boël, Bonmariage, Clerdent, Cornet d'Elzius, Dalem, Damscaux, Decléty, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defraigne, Demuyter, Desmaretz, Mme Detaille, MM. Detremmerie, D'Hondt, Doumont, Ducarme, du Monceau de Bergendal, Gehlen, Gendebien, Gillet, Mmes Godinache, Goor, Mlle Hanquet, MM. Hansenne, Hatry, Hendrick, Jérôme, Klein, Knoops, Kubla, Lagneau, le Hardy de Beaulieu, Lenfant, Léonard, Lestienne, Liénard, Lutgen, Mainil, Mme Mayence-Goossens, MM. Maystadt, J. Michel, L. Michel, Monfils, Mundeleer, Neven, Nols, Nothomb, Olivier, Petitjean, Pivin, Poswick, Pouillet, Simonet, Thys, Tifquin, Vandenhautte, Wathélet, Wauthy et Wintgens.

Ont répondu non :

MM. Albert, Basecq, Baudson, Bondroit, Borremans, Mlle C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Coëme, Collart, Collignon, Defosset, Degroeve, Delizée, Donnay, Féaux, Gevenois, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henry, Hismans, Hofman, Lallemand, Moureux, Pécriaux, Poulain, Santkin, Spitaels, Taminiaux, Tomas, Toussaint et Van der Biest.

Se sont abstenus :

MM. Biefnot, Brisart, Clerfayt, Daras, Désir, Dutry, Lagasse, Mme Spaak et M. Vaes.

M. le Président. — En conséquence, le Conseil adopte le budget de fonctionnement.

Les membres qui se sont abstenus désirent-ils justifier leur abstention ?

La parole est à M. Lagasse.

M. Lagasse. — Monsieur le Président, nous nous sommes abstenus parce que nous tenons à rappeler que la composition même du bureau a été modifiée de façon abusive par l'ajout d'un poste de secrétaire, afin de modifier les majorités à l'intérieur de cette institution.

Nous avons déjà protesté antérieurement contre cet abus. Puisque celui-ci se traduit aujourd'hui dans le budget même de fonctionnement du Conseil, nous tenons à nous en désolidariser publiquement.

M. le Président. — La parole est à M. Biefnot pour une justification d'abstention.

M. Biefnot. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, je me suis abstenu pour ajouter mon indignation à celle de notre collègue Freddy Donnay et à celle qu'André Lagasse a exprimée il y a un instant.

Comme eux, je déplore que, de manière unilatérale et autoritaire, la majorité actuelle ait modifié la composition du bureau dans le sens qui lui convient. Quand le miroir vous renvoie une image qui ne vous plaît pas, messieurs, vous le brisez et vous en cherchez un autre. Vous allez chercher longtemps un miroir comblant qui vous convienne définitivement.

Je le répète, vous modifiez unilatéralement les règles du jeu. Vous le faites à propos du nombre de membres du bureau, vous l'avez fait par un rééquilibrage, à votre profit, du personnel et ce, de bas en haut : du personnel d'entretien et des chauffeurs jusqu'au personnel du niveau I.

J'interviens aussi pour redire, une fois de plus, à quel point le groupe socialiste est en désaccord avec une telle attitude.

Freddy Donnay a fait cette déclaration avant le vote au nom du groupe bien qu'il soit vice-président de cette Assemblée. Il est ainsi sorti d'une réserve qu'on est en droit d'attendre du vice-président d'une assemblée. Vous pourriez donc, s'il n'y avait pas eu abus de votre part, considérer que, sur le plan de la déontologie, nous sortons des usages. Mais si M. Donnay l'a fait, c'est pour protester contre l'intervention abusive des présidents de parti de la majorité PSC-PRL, dans le sens de la caporalisation non seulement de notre Assemblée mais aussi du cadre de son administration.

Nous avons été étonnés d'apprendre que les présidents du PRL et du PSC étaient candidats questeurs de notre Assemblée communautaire... puisqu'ils ont négocié jusqu'au dernier bouton de guêtre les promotions de personnel de cette maison, depuis les chauffeurs jusqu'au personnel du niveau I, allant même jusqu'à inventer des postes qui n'existent pas et qui ne trouvent pas leur justification dans le cadre du service d'entretien de cette maison.

Par contre, vous n'avez pas dit un mot des dotations à augmenter pour que les groupes parlementaires vivent mieux, servent mieux l'Assemblée et constituent une meilleure carte de visite de celle-ci. Vous n'avez pas dit un mot des locaux à mettre à leur disposition. Qui, voici quelques mois, faisait campagne contre les désignations partisans et plaidait pour la dépolitisation des nominations ?

M. De Decker. — Vous dépassez le temps de parole imparti.

M. Biefnot. — Je justifie mon abstention, monsieur De Decker. Si vous vouliez prendre la parole, il suffirait de vous abstenir aussi.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe socialiste a voté avec indignation contre le budget de fonctionnement de notre Conseil.

PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A LA REPARTITION DES REDEVANCES RADIO-TELEVISION PERÇUES A BRUXELLES, DE M. DEFOSSET ET CONSORTS

Vote nominatif

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur la proposition de résolution relative à la répartition des redevances radio-télévision perçues à Bruxelles, de M. Defosset et consorts.

La parole est à M. Defosset pour une déclaration avant le vote.

M. Defosset. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, je serai très bref.

Il va de soi que nous voterons cette résolution adoptée à l'unanimité en commission. J'espère donc qu'elle rencontrera la même unanimité en séance publique.

Si j'ai demandé à intervenir, c'est parce que je veux m'adresser spécialement aux membres de l'Exécutif pour que ce vote ne soit pas un vote platonique et purement formel et pour que, dès demain, s'ils ne l'ont déjà fait, ils entreprennent les démarches qui s'imposent pour rendre justice à notre Communauté.

On nous a dit que pour toute une série d'institutions — la commission française de la Culture, la lecture publique, etc. —, les moyens budgétaires n'étaient pas suffisants. Nous vous donnons l'occasion de trouver plus d'un demi-milliard par des sommes qui sont dues par le gouvernement central à notre Communauté française.

Mais lorsque je vois toutes les politiques de démission et de soumission de l'Exécutif actuel, j'ai des craintes. J'aimerais que l'Exécutif nous dise qu'il appliquera la résolution que nous allons voter, qu'il entreprendra dès demain, s'il ne l'a déjà fait, les démarches nécessaires pour que ce point soit mis à l'ordre du jour du comité de concertation gouvernement central-Exécutif, pour que justice soit enfin rendue à notre Communauté, afin qu'elle puisse disposer de fonds qui lui reviennent incontestablement et qui permettront précisément de mettre à exécution une série de projets de décrets que nous avons votés. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le Président. — Nous passons au vote.

— Il est procédé au vote nominatif.

109 membres ont pris part au vote.

Tous ont répondu oui.

Ont pris part au vote :

MM. Albert, A. Antoine, F. Antoine, Aubecq, Bassecq, Bataille, Baudson, Bertouille, Biefnot, Boël, Bondroit, Bonmariage, Borremans, Brisart, Mlle C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Clerdent, Clerfayt, Coëme, Collart, Collignon, Cornet d'Elzuis, Dalem, Damseaux, Daras, Decléty, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defosset, Defraigne, Degroeve, Delizée, Demuyter, Désir, Desmarests, Mme Detaille, MM. Detremmerie, D'Hondt, Donnay, Doumont, Ducarme, du Monceau de Bergendal, Dutry, Féaux, Gehlen, Gendebien, Geveno, Gillet, Mmes Godinache, Goor, MM. Grafé, Grosjean, Guillaume, Mlle Hanquet, MM. Hansenne, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Hatry, Hendrick, Henry, Hismans, Hofman, Jérôme, Klein, Knoops, Kubla, Lagasse, Lagneau, Lallemand, le Hardy de Beaulieu, Lenfant, Léonard, Lestienne, Liénard, Lutgen, Mainil, Mme Mayence-Goossens, MM. Maystadt, J. Michel, L. Michel, Monfils, Moureaux, Mundelcer, Neven, Nols, Nothomb, Olivier, Pécriaux, Petitjean, Pivin, Poswick, Poulain, Pouillet, Santkin, Simonet, Mme Spaak, MM. Spitaels, Taminaux, Thys, Tilquin, Thomas, Toussaint, Vaes, Vandenhaute, Van der Biest, Wathélet, Wauthy et Wintgens.

M. le Président. — En conséquence, le Conseil adopte le projet de résolution.

Il en sera donné connaissance au ministre-président de l'Exécutif dans la huitaine.

PROJETS DE MOTION DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. MOTTARD A M. MONFILS, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR « LA RELATION INCOMPLETE ET DEPOURVUE D'OBJECTIVITE DONNEE PAR LE JT DE LA RTBF DU 15 JANVIER 1986, A 19 H 30, DE LA SEANCE DU CONSEIL REGIONAL WALLON DU MEME JOUR »

Vote nominatif

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur les projets de motion déposés respectivement par MM. De Decker et Desmarests et par MM. Biefnot et Eerdeken, en conclusion de l'interpellation de M. Mottard à M. Monfils, ministre-président de l'Exécutif.

MM. De Decker et Desmarests ont déposé le projet de motion que voici :

« Le Conseil de la Communauté française, ayant entendu l'interpellation de M. le député Mottard à M. Monfils, ministre-président de l'Exécutif, sur « la relation incomplète et dépourvue d'objectivité donnée par le journal télévisé de la RTBF du 15 janvier 1986,

à 19 h 30, de la séance du Conseil régional wallon du même jour », et la réponse du ministre, passe à l'ordre du jour. »

MM. Biefnot et Eerdeken ont déposé le projet de motion suivant :

« Suite à l'interpellation de M. Mottard à M. Monfils, ministre-président de l'Exécutif, sur « la relation incomplète et dépourvue d'objectivité donnée par le journal télévisé de la RTBF du 15 janvier 1986, à 19 h 30, de la séance du Conseil régional wallon du même jour »,

Le Conseil de la Communauté française,

Ayant entendu la réponse du ministre-président,

Estime que celle-ci ne dissipe pas le caractère inobjectif de l'information diffusée par le journal télévisé. »

Personne ne demandant la parole, je vous propose de procéder au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé par MM. De Decker et Desmaretz.

— Il est procédé au vote nominatif.

107 membres ont pris part au vote.

65 membres ont répondu oui.

42 membres ont répondu non.

Ont répondu oui :

MM. A. Antoine, F. Antoine, Aubecq, Bataille, Berrouille, Boël, Bonmariage, Clerdent, Cornet d'Elzius, Dalem, Damseaux, Decléry, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defraigne, Demuyter, Desmaretz, Mme Detaïlle, MM. Detremmerie, D'Hondt, Doumont, Ducarme, du Monceau de Bergendal, Gehlen, Gendebien, Gillet, Mme Goor, M. Grafé, Mlle Hanquet, MM. Hansenne, Hatry, Hendrick, Jérôme, Klein, Knoop, Kubla, Lagneau, le Hardy de Beaulieu, Lenfant, Léonard, Lestienne, Liénard, Lutgen, Mainil, Mme Mayence-Goossens, MM. Maystadt, J. Michel, L. Michel, Monfils, Mundeleer, Neven, Nols, Nothomb, Olivier, Petitjean, Pivin, Pouillet, Simonet, Thys, Tilquin, Vandenhoute, Wathelet, Wauthy et Wintgens.

Ont répondu non :

MM. Albert, Basecq, Baudson, Biefnot, Bondroit, Borremans, Brisart, Mlle C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Clerfayt, Coëme, Collart, Collignon, Daras, Defosset, Degroeve, Delizée, Désir, Donnay, Dutry, Féaux, Gevenois, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henry, Hismans, Hofman, Lagasse, Lallemand, Moureaux, Pécriaux, Poulain, Santkin, Mme Spaak, MM. Spitaels, Taminaux, Tomas, Toussaint, Vaes et Van der Biest.

M. le Président. — En conséquence, le Conseil adopte l'ordre du jour pur et simple.

PROJETS DE MOTION DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. LAGASSE A M. POULLET, MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA FORMATION ET DU TOURISME, SUR « LA FAÇON DONT EST APPLIQUE LE DECRET DU 1^{er} JUILLET 1982 FIXANT LES CRITERES D'APPARTENANCE EXCLUSIVE A LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DES INSTITUTIONS TRAITANT LES MATIERES PERSONNALISABLES, DANS LA REGION BILINGUE DE BRUXELLES-CAPITALE »

Vote nominatif

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur les projets de motion déposés respectivement par MM. De Decker et Desmaretz et par MM. Biefnot et Lagasse, en conclusion de l'interpellation de M. Lagasse

à M. Pouillet, ministre des Affaires sociales, de la Formation et du Tourisme.

MM. De Decker et Desmaretz ont déposé le projet de motion que voici :

« Le Conseil de la Communauté française,

Ayant entendu l'interpellation de M. Lagasse à M. Pouillet, ministre des Affaires sociales, de la Formation et du Tourisme, sur « la façon dont est appliqué le décret du 1^{er} juillet 1982 fixant les critères d'appartenance exclusive à la Communauté française des institutions traitant les matières personnalisables, dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale », et la réponse du ministre,

Passe à l'ordre du jour.

MM. Biefnot et Lagasse ont déposé le projet de motion suivant :

« Le Conseil de la Communauté française,

Ayant entendu l'interpellation de M. Lagasse à M. Pouillet, ministre des Affaires sociales, de la Formation et du Tourisme, sur « les critères d'appartenance exclusive à la Communauté française des institutions bruxelloises traitant les matières personnalisables », ainsi que la réponse du ministre,

Invite l'Exécutif à mettre progressivement en application le décret du 1^{er} juillet 1982 fixant les critères d'appartenance exclusive à la Communauté française des institutions traitant les matières personnalisables, dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, conformément aux résolutions de la commission de coopération entre la Communauté française et la Région bruxelloise approuvées par le Conseil le 7 février 1985. »

Je vous propose de procéder au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé par MM. De Decker et Desmaretz.

La parole est à M. Degroeve pour une déclaration avant le vote.

M. Degroeve. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, ainsi que l'a développé notre collègue, M. Lagasse, le 12 mars dernier, Bruxelles est actuellement lésée dans les moyens attribués à ses institutions par rapport à ceux attribués à la Région wallonne.

Je rappelle plus particulièrement à l'honorable ministre bruxellois de l'Exécutif que, pour les matières personnalisables, Bruxelles doit se contenter des dispositions nationales qui n'ont aucun effet en l'absence d'arrêtés d'application. Bien entendu, on nous dit ici qu'il est exclu de prendre ces arrêtés d'application par manque de moyens budgétaires et que, si nous le faisons, nous ne pourrions pas en faire usage. Il en résulte donc un déséquilibre flagrant dans les possibilités des institutions concernées.

Le pouvoir national se désintéresse du problème. Le pouvoir communautaire francophone s'en désintéresse tout autant. On se tourne donc vers les communes. Vous savez que c'est dans les matières personnalisables que nous inscrivons des dépenses facultatives. La hache purificatrice de nos « tuteurs » commence en général par supprimer les dépenses facultatives.

En conséquence, je demande à l'Assemblée de voter la motion déposée par MM. Lagasse et Biefnot. Il y a de la crédibilité de cette Communauté.

M. le Président. — Mesdames, messieurs, je vous propose de procéder au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé par MM. De Decker et Desmaretz.

— Il est procédé au vote nominatif.

107 membres ont pris part au vote.

65 membres ont répondu oui.

42 membres ont répondu non.

Ont répondu oui :

MM. A. Antoine, F. Antoine, Aubecq, Bertouille, Boël, Bonmariage, Clerdent, Cornet d'Elzius, Dalem, Damseaux, Decléty, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defraigne, Demuyter, Desmarets, Mme Detaille, MM. Detremmerie, D'Hondt, Doumont, Ducarme, du Monceau de Bergendal, Gehlen, Gendebien, Gillet, Mmes Godinache, Goor, M. Graffé, Mlle Hanquet, MM. Hansenne, Hatry, Hendrick, Jérôme, Klein, Kubla, Lagneau, le Hardy de Beaulieu, Lenfant, Léonard, Lestienne, Liénard, Lutgen, Mainil, Mme Mayence-Goossens, MM. Maystadt, J. Michel, L. Michel, Monfils, Mundeleer, Neven, Nols, Nothomb, Olivier, Petitjean, Pivin, Poswick, Poulet, Simonet, Thys, Tilquin, Vandenhautte, Wathélet, Wauthy et Wintgens.

Ont répondu non :

MM. Albert, Basecq, Baudson, Biefnot, Bondroit, Borremans, Brisart, Mlle C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Clerfayt, Coëme, Collart, Collignon, Daras, Defosset, Degroeve, Delizée, Désir, Donnay, Dutry, Féaux, Gevenois, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henry, Hismans, Hofman, Lagasse, Lallemand, Mouraux, Pécriaux, Poulain, Santkin, Mme Spaak, MM. Spitaels, Taminiaux, Tomas, Toussaint, Vaes, et Van der Biest.

M. le Président. — En conséquence, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

PROJETS DE MOTION DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. EERDEKENS A M. MONFILS, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR « LA SUPPRESSION EVENTUELLE DES « SOIREES DIALECTALES RADIOPHONIQUES »

Vote nominatif

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur les projets de motion déposés, d'une part, par MM. De Decker et Desmarets et, d'autre part, par MM. Féaux, Biefnot et Taminiaux, en conclusion de l'interpellation de M. Eerdeken à M. Monfils, ministre-président de l'Exécutif.

MM. De Decker et Desmarets ont déposé le projet de motion que voici :

« Le Conseil de la Communauté française,

Ayant entendu l'interpellation de M. Eerdeken à M. Monfils, ministre-président de l'Exécutif, sur « la suppression éventuelle des « soirées dialectales radiophoniques », et la réponse du ministre,

Passe à l'ordre du jour. »

MM. Féaux, Biefnot et Taminiaux ont déposé le projet de motion suivant :

« Le Conseil de la Communauté française,

Après avoir entendu l'interpellation de M. Eerdeken à M. Monfils, ministre-président de l'Exécutif, à propos des menaces qui semblent peser sur l'avenir des soirées dialectales radiophoniques diffusées par la RTBF, et la réponse du ministre,

Recommande à l'Exécutif de la Communauté d'attirer l'attention du conseil d'administration de la RTBF sur la nécessité de sauvegarder la totalité des émissions dialectales diffusées par les centres de production régionaux de l'Institution. »

La parole est à M. Biefnot pour une déclaration avant le vote.

M. Biefnot. — Monsieur le Président, je souhaiterais que les membres de la majorité relisent la résolution déposée par la minorité. Elle recommande simplement au conseil d'administration de la RTBF d'être attentif à ce que la culture dialectale, son théâtre, son expression conservent un créneau suffisant.

J'imagine que vous êtes tous spécialement attentifs à ce problème et que vous pourrez voter notre résolution à l'unanimité.

Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi vous avez déposé un ordre du jour pur et simple sur ce plan.

M. Desmarets. — Nous maintenons l'ordre du jour pur et simple.

M. Biefnot. — Vous en prenez toute la responsabilité.

M. le Président. — Plus personne ne demandant la parole, je vous propose de procéder au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé par MM. De Decker et Desmarets.

— Il est procédé au vote nominatif.

108 membres ont pris part au vote.

66 membres ont répondu oui.

42 membres ont répondu non.

Ont répondu oui :

MM. A. Antoine, F. Antoine, Aubecq, Bataille, Bertouille, Boël, Bonmariage, Clerdent, Cornet d'Elzius, Dalem, Damseaux, Decléty, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defraigne, Demuyter, Desmarets, Mme Detaille, MM. Detremmerie, D'Hondt, Doumont, Ducarme, du Monceau de Bergendal, Gehlen, Gendebien, Gillet, Mmes Godinache, Goor, M. Graffé, Mlle Hanquet, MM. Hansenne, Hatry, Hendrick, Jérôme, Klein, Kubla, Lagneau, le Hardy de Beaulieu, Lenfant, Léonard, Lestienne, Liénard, Lutgen, Mainil, Mme Mayence-Goossens, MM. Maystadt, J. Michel, L. Michel, Monfils, Mundeleer, Neven, Nols, Nothomb, Olivier, Petitjean, Pivin, Poswick, Poulet, Simonet, Thys, Tilquin, Vandenhautte, Wathélet, Wauthy et Wintgens.

Ont répondu non :

MM. Albert, Basecq, Baudson, Biefnot, Bondroit, Borremans, Brisart, Mlle C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Clerfayt, Coëme, Collart, Collignon, Daras, Defosset, Degroeve, Delizée, Désir, Donnay, Dutry, Féaux, Gevenois, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henry, Hismans, Hofman, Lagasse, Lallemand, Mouraux, Pécriaux, Poulain, Santkin, Mme Spaak, MM. Spitaels, Taminiaux, Tomas, Toussaint, Vaes et Van der Biest.

M. le Président. — En conséquence, ce projet de motion est adopté.

PROJETS DE MOTION DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. TAMINIAUX A M. BERTOUILLE, MINISTRE DE LA SANTE, DE L'ENSEIGNEMENT ET DES CLASSES MOYENNES SUR « L'OBLIGATION SCOLAIRE — COMPETENCES COMMUNAUTAIRES »

Vote nominatif

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les projets de motion déposés, d'une part,

par MM. De Decker et Desmarests et, d'autre part, par MM. Biefnot, Guillaume et Eerdeken, en conclusion de l'interpellation de M. Taminioux à M. Bertouille, ministre de la Santé, de l'Enseignement et des Classes moyennes.

MM. De Decker et Desmarests ont déposé le projet de motion que voici :

« Le Conseil de la Communauté française,

Ayant entendu l'interpellation de M. Taminioux à M. Bertouille, ministre de la Santé, de l'Enseignement et des Classes moyennes, sur « l'obligation scolaire. — Compétences communautaires », et la réponse du ministre,

Passe à l'ordre du jour. »

MM. Biefnot, Guillaume et Eerdeken ont déposé le projet de motion suivant :

« Le Conseil de la Communauté française,

Ayant entendu l'interpellation de M. Taminioux à M. Bertouille, ministre de la Santé, de l'Enseignement et des Classes moyennes, relative aux conséquences de la prolongation de l'obligation scolaire, et la réponse du ministre,

Charge l'Exécutif de faire valoir ses droits auprès du gouvernement national en exigeant, sur base de l'article 7 de la loi de réformes institutionnelles du 9 août 1980, les crédits complémentaires destinés à faire face aux dépenses nouvelles engendrées par la prolongation de l'obligation scolaire sur la base du besoin réel. »

Personne ne demandant la parole, je vous propose de procéder au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé par MM. De Decker et Desmarests.

— Il est procédé au vote nominatif.

103 membres ont pris part au vote.

65 membres ont répondu oui.

38 membres ont répondu non.

Ont répondu oui :

MM. A. Antoine, F. Antoine, Aubecq, Bataille, Bertouille, Boël, Bonmarriage, Clerdent, Cornet d'Elzius, Dalem, Damseaux, Decléty, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defraigne, Demuyter, Desmarests, Mme Detaille, MM. Detremmerie, D'Hondt, Doumont, Ducarme, du Monceau de Bergendal, Gehlen, Gendebien, Gillet, Mmes Godinache, Goor, M. Grafé, Mlle Hanquet, MM. Hansenne, Hatry, Hendrick, Jérôme, Klein, Kubla, Lagneau, le Hardy de Beaulieu, Lenfant, Léonard, Lestienne, Liénard, Lutgen, Mainil, Mme Mayence-Goossens, MM. Maystadt, J. Michel, L. Michel, Monfils, Mundeleer, Neven, Nols, Nothomb, Olivier, Petitjean, Pivin, Poswick, Simonet, Thys, Tilquin, Vandenhaute, Wathelet, Wauthy et Wintgens.

Ont répondu non :

MM. Albert, Basecq, Baudson, Biefnot, Bondroit, Borremans, Brisart, Mlle C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Clerfayt, Coëme, Collart, Collignon, Daras, Degroève, Delizée, Désir, Donnay, Dutry, Féaux, Gevenoix, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henry, Hofman, Lallemand, Moureaux, Pécriaux, Poulain, Santkin, Spitaels, Taminioux, Tomas, Toussaint, Vaes et Van der Biest.

M. le Président. — En conséquence, ce projet de motion est adopté.

RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL SUPERIEUR DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES ET DU FOLKLORE POUR 1984

Dépôt

M. le Président. — Le Conseil supérieur des arts et traditions populaires et du folklore a déposé son rapport d'activités pour 1984.

Je vous propose d'envoyer celui-ci à la commission des Beaux-Arts.

Pas d'objection ? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

QUESTIONS ECRITES

(*Art. 63 du règlement*)

M. le Président. — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées :

— A M. Monfils, ministre-président de l'Exécutif, par MM. Baudson, Bataille, Lagasse et Gevenoix;

— A M. Pouillet, ministre des Affaires sociales, de la Formation et du Tourisme, par MM. Delhayet et Henry;

— A M. Bertouille, ministre de la Santé, de l'Enseignement et des Classes moyennes, par MM. Lagasse, Daras, Borremans, Donnay, Pécriaux, Lenfant, Henry, Albert, Urbain et Taminioux.

PROPOSITION DE DECRET DE M. LAGASSE ET CONSORTS OUVRANT DES CREDITS PROVISOIRES A VALOIR SUR LE BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET SUR LE BUDGET DES DEPENSES CULTURELLES

Dépôt

M. le Président. — Je suis saisi d'une proposition de décret de M. Lagasse et consorts ouvrant des crédits provisoires à valoir sur le budget de la Communauté française et sur le budget des dépenses culturelles.

Vu les votes intervenus en début de séance, je suppose que l'Assemblée est unanime pour déclarer que cette proposition de décret est devenue sans objet. (*Assentiment.*)

PROPOSITION DE DECRET TENDANT A ASSURER LA DEFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET A GARANTIR AUX MANDATAIRES PUBLICS D'EXPRESSION FRANÇAISE LA LIBERTE D'USER DE LEUR LANGUE DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION

Prise en considération

Vote nominatif

M. le Président. — Nous en arrivons maintenant à la proposition de décret tendant à assurer la défense de la langue française et à garantir aux mandataires publics d'expression française la liberté d'user de leur langue dans l'exercice de leur fonction, point qui a été ajouté à notre ordre du jour.

Je tiens à signaler que, par rapport au document qui a été distribué en cours de séance, deux signatures complémentaires doivent être ajoutées, celles de M. Simonet et de Mme Cécile Goor.

Le Conseil en étant informé, je mets aux voix la prise en considération de cette proposition de décret.

— Il est procédé au vote nominatif.

99 membres ont pris part au vote.

Tous ont répondu oui.

Ont pris part au vote :

Ont répondu oui :

MM. Albert, A. Antoine, F. Antoine, Aubecq, Bassecq, Bataille, Baudson, Bertouille, Biefnot, Boël, Boudroit, Bonmariage, Borremans, Brisart, Mlle C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Clerdent, Clerfayt, Coëme, Collart, Collignon, Cornet d'Elzius, Damseaux, Daras, Decléry, de Clippelle, De Decker, de Donnée, Defosset, Defraigne, Degroeve, Delizée, Demuyter, Désir, Desmarests, Mme Detaille, MM. Detremmerie, D'Hondt, Donnay, Doumont, Ducarme, du Monceau de Bergendal, Dutry, Féaux, Gendebien, Gevenois, Gillet, Mmes Godinache, Goor, MM. Grafé, Grosjean, Guillaume, Mlle Hanquet, MM. Hansenne, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Hendrick, Henry, Hismans, Hofman, Klein, Knoops, Kubla, Lagasse, Lagneau, Lallemand, le Hardy de Beaulieu, Lenfant, Lestienne, Liénard, Lutgen, Mainil, Mme Mayence-Goossens, MM. Maystadt, L. Michel, Monfils, Moureaux, Mundeleer, Neven, Nols, Olivier, Pécriaux, Pivin, Poswick, Poulain, Pouillet, Santkin, Simonet, Mme Spaak, MM. Spitaels, Taminaux, Thys, Tilquin, Tomas, Toussaint, Vaes, Vandenhoute, Van der Biest et Wauthy.

M. le Président. — En conséquence, cette proposition de décret est prise en considération. Elle sera renvoyée à la commission des Affaires générales, du Règlement et de la Comptabilité.

La parole est à M. Lagasse.

DEMANDE D'URGENCE

Discussion

M. Lagasse. — Monsieur le Président, cette proposition devant être renvoyée en commission des Affaires générales, je propose que vous suggériez que cette dernière se réunisse immédiatement. Je souhaite donc qu'on suspende la séance publique durant un quart d'heure, pour que cette commission puisse mener à bien ses travaux, cela conformément aux engagements qui ont été pris hier soir par les chefs de groupe, et avec votre assentiment.

M. le Président. — Mesdames, messieurs, je suis saisi d'une demande de M. Lagasse suggérant que cette proposition de décret soit renvoyée immédiatement en commission des Affaires générales, et que la séance publique soit suspendue pendant cette réunion de la commission.

La parole est à M. Desmarests.

M. Desmarests. — Monsieur le Président, nous avons voté la prise en considération mais nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de voter l'urgence dans la mesure où nous pensons que nous devrions avoir tout le loisir d'examiner les avantages et les inconvénients de cette proposition de décret. Dès lors, nous proposons de suivre la procédure normale.

M. Clerfayt. — Vous laissez la priorité aux chambres flamandes du Conseil d'Etat !

M. Lagasse. — Je demande le vote nominatif.

M. le Président. — La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Monsieur le Président, le groupe PRL estime que si, avec l'accord unanime du groupe, la prise en considération de ce décret devait se faire, son examen impose non seulement l'étude du texte qui fut déposé sur les bancs ce matin mais aussi, ce qui est très important, l'examen de l'arrêt de la Cour d'arbitrage qui est intervenu hier. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il n'y a pas lieu de voter l'urgence. (*Vives exclamations sur les bancs de l'opposition. De nombreux membres de la majorité quittent l'hémicycle.*)

M. le Président. — La parole est à M. Biefnot.

M. Biefnot. — Monsieur le Président, l'attitude stérilisante de la majorité qui quitte notre Assemblée ne fait qu'ajouter à la dimension surréaliste que je dénonçais tout à l'heure. C'est incroyable ! C'est du jamais vu !

M. Lagasse. — Je demande le vote par assis et levé.

M. Desmarests. — Vous avez demandé le vote nominatif.

M. Lagasse. — Je n'ai pas insisté parce que ma demande n'était pas appuyée.

Je souhaite donc un vote par assis et levé.

M. le Président. — M. Lagasse retire donc sa demande de vote nominatif et demande qu'il soit procédé au vote par assis et levé.

Quelqu'un demande-t-il le vote nominatif ?

M. Desmarests. — Oui, évidemment !

M. Biefnot. — C'est la pagaille !

M. le Président. — Ce n'est pas la pagaille, c'est le règlement.

Cette demande est-elle appuyée par 12 membres ? (*12 membres se lèvent.*) Je demande qu'on note les noms des membres qui appuient cette demande.

M. Biefnot. — Monsieur le Président, je demande la liste de ces douze membres.

M. le Président. — La demande de vote nominatif est appuyée par MM. Bertouille, De Decker, Defraigne, Knoops, Kubla, Monfils, Desmarests, du Monceau de Bergendal, Mme Goor, MM. Mainil, Pouillet et Thys.

La parole est à M. Lagasse pour une justification de vote.

M. Lagasse. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, j'ai l'impression que certains parmi nous n'ont pas compris l'enjeu du vote qui va intervenir.

La proposition a été prise en considération et nous pouvons certes nous en féliciter. Cependant, vous savez, je suppose, que la prise en considération, premier acte de la procédure d'élaboration d'un décret, risque de faire surgir certaines péripéties. Vous me dispenserez de vous faire un dessin ! Rappelez-vous ce qui s'est passé en 1984.

M. Moureaux. — Vous êtes naïfs, messieurs !

M. Lagasse. — Ou bien vous êtes naïfs, ou bien vous êtes complices de ce qui est en train de se préparer de l'autre côté du bâtiment. Vous tenez donc absolument à ce que la procédure soit paralysée ou freinée... ? Alors, vous en prenez toute la responsabilité.

M. Desmarests. — Il y a un accord.

M. Lagasse. — Si demain la procédure d'élaboration du décret, dont vous venez d'admettre la prise en considération, en urgence, se trouve paralysée, si demain, des décisions judiciaires gravement préjudiciables pour les porte-parole de notre Communauté dans plusieurs communes, interviennent, tout le monde saura où se trouvent les responsables! (*Applaudissements sur les bancs socialistes et FDF.*)

M. Thys. — Chez vous!

M. le Président. — La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Monsieur le Président, il ne faut pas — ainsi que le fait M. Lagasse — dramatiser les choses sur ce point.

M. Thys. — Il le fait chaque fois. Il vit de cela!

M. De Decker. — Nous savons fort bien ce qu'il en est et nous agissons en parfaite connaissance de cause.

Je tiens à faire remarquer à cette Assemblée que M. Lagasse souhaiterait que nous adoptions maintenant en un quart d'heure une proposition...

M. Defosset. — C'était la proposition du Président, hier!

M. De Decker. — ... une proposition de décret qui aurait, en fait, exactement la même portée qu'un décret qui a été adopté par notre Assemblée et qui a été cassé hier par un arrêt de la Cour d'arbitrage.

Je signale simplement que mon groupe estime qu'il est à tout le moins normal que les membres de cette Assemblée, avant de discuter en commission d'un texte de cette nature, qui serait peut-être considéré comme une sorte de camouflet à la Cour d'arbitrage — mais c'est un autre problème —, aient l'occasion de lire l'arrêt de la Cour d'arbitrage rendu hier. Cet arrêt compte 27 pages dont le contenu et la portée ne sont pas évidents. D'ailleurs, dans une certaine mesure, il assure déjà la protection de nos élus francophones puisqu'on peut y lire, à la page 22...

M. Thys. — C'est exact.

M. De Decker. — Je cite le texte : « L'article 3bis de la Constitution n'entraîne toutefois pas de transformations de l'ordonnement juridique. Il ne peut se déduire de cet article que celui-ci imposerait directement, par son effet propre, des obligations en matière d'emploi des langues ou une exigence de connaissances linguistiques dans le chef de mandataires publics. »

Voilà ce que dit la Cour d'arbitrage. Dans cette mesure, elle protège nos élus francophones et on peut lui en savoir gré.

Ceci étant dit, nous souhaitons pouvoir examiner très sérieusement ce document et discuter la nouvelle proposition de décret en commission à un rythme normal et selon une méthode de travail sérieuse et non pas dans la précipitation. Cela ne fera que donner plus de poids au décret que nous prendrons éventuellement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Lagasse. — Monsieur De Decker, vous faites vraiment preuve de naïveté!

M. le Président. — La parole est à M. Desmarests, pour une déclaration avant le vote.

M. Desmarests. — Monsieur le Président, des explications ont été données tout à l'heure sur nos bancs au sujet des raisons qui nous poussent à rejeter l'urgence. Je confirme de la manière la plus nette que nous souhaitons avoir l'occasion, en commission des Affaires générales, d'examiner tous ensemble le texte de cet arrêt de la Cour d'arbitrage. Nous désirons le faire de façon précise, en mesurant bien les inconvénients et les avantages de chaque position.

Je m'étonnerais que certains d'entre nous aient déjà pu lire ce texte, puisqu'il vient d'être publié.

Nous devons rechercher, vu les intérêts en cause, quels sont nos avantages à nous, Communauté française et comment nous devons protéger nos élus.

Il nous semble donc préférable de suivre la procédure ordinaire et de prendre le temps de rechercher la meilleure solution. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Clerfayt. — Vous laissez le libre choix aux Flamands!

M. Defraigne. — Monsieur Clerfayt, vous dites des sottises.

M. le Président. — La parole est à M. Biefnot.

M. Biefnot. — Monsieur le Président, M. Lagasse a insisté suffisamment tout à l'heure sur l'incohérence et la reculade de la majorité.

M. Thys. — M. Lagasse semble avoir la volonté de toujours se considérer comme battu. M. Lagasse est un fossoyeur de la francophonie. Il vaudrait mieux regarder les choses calmement et ne pas toujours exciter les gens dans le mauvais sens.

M. Clerfayt. — Vous êtes de connivence avec le CVP!

M. le Président. — Veuillez poursuivre, monsieur Biefnot.

M. Biefnot. — Je disais précisément que je n'allais pas revenir sur les paroles de M. Lagasse.

M. Moureaux. — M. Thys est très gêné!

M. Biefnot. — Je voulais seulement insister sur un point de détail significatif. Les douze apôtres de la majorité qui se trouvent encore en séance ne suivent peut-être pas exactement leur chemin de croix, mais presque... Tout compte fait, demain c'est Vendredi saint. Nous allons donc vous laisser avec vos responsabilités dans la situation délicate où vous êtes.

En intervenant, je voulais souligner une nouveauté. Quand la majorité qui gouverne a besoin de douze parlementaires — et tout à l'heure, monsieur le ministre-président, vous nous avez dit être un membre à part entière de cette Assemblée — et quand cette majorité doit mobiliser, pour soutenir une proposition de vote, les trois membres de son Exécutif, ce n'est pas véritablement un signe de santé et de tonus. Je tenais à le souligner. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Vote nominatif

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'urgence demandée par M. Lagasse.

56 membres sont présents.

Ont pris part au vote :

MM. Albert, Basecq, Baudson, Bertouille, Biefnot, Bondroit, Borremans, Brisart, Mlle C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Clerfayt, Coème, Collart, Collignon, Daras, De Decker, Defosset, Defraigne, Degroeve, Delizée, Désir, Desmarests, Donnay, du Monceau de Bergendal, Dutry, Féaux, Gevenois, Mme Goor, MM. Grafé, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henry, Hismans, Hofman, Knoops, Kubla, Lagasse, Lallemand, Mainil, Monfils, Moureaux, Pécriaux, Poulain, Pouillet, Santkin, Mme Spaak, MM. Spitaels, Taminiaux, Thys, Tomas, Toussaint, Vaes et Van der Biest.

Sont absents :

MM. Anselme, A. Antoine, F. Antoine, Aubecq, Baraille, Belot, Boël, Bonmariage, Clerdent, Cools, Cornet d'Elzius, Dalem, Damseaux, Decléty, de Clippele, de Donnée, Dehousse, Dejardin, Deleuze, Delhaye, Demuyter, Denison, Mme Detaille, MM. Detremmerie, D'Hondt, Doumont, Ducarme, Eerdeken, Gehlen, Gendebien, Gillet, Mme Godinache, M. Gondry, Mlle Hanquet, MM. Hansenne, Happart, Hatry, Hendrick, Jérôme, Klein, Lagneau, le Hardy de Beaulieu, Lenfant, Léonard, Lestienne, Liénard, Lutgen, Mme Mayence-Goossens, MM. Maystadt, J. Michel, L. Michel, Mottard, Mundelber, Neven, Nols, Nothomb, Olivier, Paque, Perdieu, Petitjean, Pivin, Poswick, Simonet, Tasset, Tilquin, Urbain, Vanderhaute, Walry, Watheler, Wauthy, Winkel, Wintgens et Ylieff.

Sont excusés :

MM. Flandre, Gol et Onkelinx.

M. le Président. — Je me suis abstenu en tant que Président. Je constate que le quorum n'est pas atteint. Je devrai donc, sur base de l'article 25 du Règlement, convoquer une nouvelle séance dont la date sera fixée ultérieurement. Le vote nominatif resté sans résultat sera repris, sans débat, au début de la prochaine séance, s'il n'est pas devenu, entre-temps, sans objet.

La séance est levée.

— *La séance est levée à 12 h 20 m.*

Le Conseil s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.